

Le citoyen en démocratie : quels fondements pour légitimer l'action politique ?

Mémoire réalisé par
Leandro LATONA

Promoteur
Pr. Hervé POURTOIS

Lecteur
Vincent JACQUET

Année académique 2016-2017
Master en Sciences politiques

Résumé

Le citoyen est la pierre angulaire de la démocratie, mais est-il à la hauteur de son devoir ? La compétence politique dont il doit témoigner est fondée sur des aspects dépassant les capacités d'un point de vue strictement cognitif. L'expérience, la capacité à s'informer et le sentiment de sa propre compétence sont autant d'éléments qui viennent s'adjoindre à l'aspect intellectuel, et qui le développent. La compétence politique du citoyen, vue de manière individuelle, repose donc sur quatre piliers et non un seul.

Cette compétence politique se déploie également au niveau collectif. Les études en matière d'intelligence cognitive démontrent que l'intelligence du groupe diversifié est supérieure à l'intelligence d'un groupe composé d'individus semblables. Ce dernier est également supérieur à l'intelligence individuelle. Ainsi, la mesure de la compétence politique du citoyen doit être vue de manière collective, puisque c'est également de cette manière qu'elle s'exerce. Dès lors, l'évaluation d'une telle compétence est extrêmement problématique puisque la somme du tout est supérieure à la somme des parties.

La démocratie contient en son sein une composante d'exclusion qui est inhérente à son existence. Depuis la Grèce antique, avec les hommes non-libres, jusqu'il y a peu, avec les femmes, et encore aujourd'hui avec les enfants, voire certaines catégories d'individus, le système démocratique tolère des incompetents. L'histoire nous apprend que ces incompetences sont des constructions contextuelles qui, d'une époque à l'autre, se révèlent absurdes. Peut-on aujourd'hui nier la compétence politique des femmes ? Ainsi, la détermination de l'incompétence politique résulte d'une sélection arbitraire. Pourtant, l'idée de démocratie est liée à la possibilité de prendre part à l'action politique du fait même d'être sous les effets de cette politique. J'opte donc pour une compétence politique naturelle.

A la lumière de ce travail, l'idée de compétence politique me semble désuète. La notion d'intelligence politique semble plus rigoureuse. Nous sommes tous dotés d'intelligence, de la même manière que nous participons tous à la société dans laquelle nous vivons et que nous sommes tous liés à ses effets politiques. Ainsi, nous sommes tous compétents politiquement. Si cette intelligence est variable d'un individu à un autre, le phénomène collectif développe cette intelligence pour la rendre plus effective.

Remerciements

Je tiens à remercier mon promoteur, le Professeur Hervé Pourtois pour sa patience, ses conseils, son temps, et d'avoir accepté de me suivre sans me connaître ni d'Eve ni d'Adam, ni sans avoir jamais suivi un étudiant suivant cette formation.

Je remercie ma princesse, Alyssa Spiniello, pour toutes ses relectures, ses questions, d'avoir eu le courage de se lancer dans la correction orthographique et syntaxique de ce travail, de m'avoir supporté et soutenu durant toutes ces études. Il faut des femmes exceptionnelles pour faire naître des hommes.

Je remercie également cette 'force' qui m'a poussé jusqu'ici, à ma plus grande surprise, pour réaliser un travail qui je l'espère, permettra de poser une nouvelle pierre dans l'instauration d'une véritable démocratie.

Je remercie enfin toutes les personnes, mortes, vivantes et à venir, qui étudient et travaillent à la répartition du pouvoir politique entre tous.

Liste des tableaux

Tableau 1. Comparatif entre un citoyen peu informé et un citoyen très informé.....	10
--	----

Table des matières

Introduction.....	3
1. La compétence individuelle.....	6
1.1. La question de l'évaluation	8
1.2. L'aspect de l'information.....	10
1.3. La manipulation de l'opinion publique.....	15
1.4. L'expérience et environnement	16
1.5. La notion de sentiment de compétence	19
2. La compétence politique collective.....	23
2.1. Le 'Peuple'	23
2.2. Les publics et la foule	25
2.3. La valeur ajoutée du collectif	28
3. Un problème éthique	33
3.1. Une incompétence intrinsèque au système politique	35
3.2. Les enfants, incompétents par nature ?.....	38
Conclusion	41
Bibliographie.....	43

Introduction

Le système démocratique actuel et dans les pays occidentaux est soumis à un rude débat. La possibilité d'action plus grande des citoyens, les non-élus, dans le système démocratique, avec des mouvements tels que le G1000, les Nuits Debout, Podemos, est une revendication forte et émergente depuis quelques années. Mais, alors que cette capacité est demandée, je pose cette question : « Le citoyen est-il compétent pour se montrer à la hauteur de la tâche qui lui est confiée, de ce travail qu'il réclame ? En d'autres termes, peut-on imaginer que tout un chacun soit en mesure de participer de manière efficace aux décisions politiques et à l'orientation de celles-ci ? »

C'est ici qu'apparaît cette notion de compétence politique. Si le citoyen peut être qualifié de compétent alors ces exigences sont légitimes. Ainsi, l'intérêt de la question de la compétence est, à mon sens, purement et simplement concomitante à l'existence de la démocratie. En effet, un système qui accorde la compétence politique à un nombre restreint d'individus ne peut être considéré comme démocratique, comme nous le rappellent les philosophes de la Grèce antique. C'est pourquoi, il est nécessaire de déterminer la compétence politique pour promouvoir la démocratie.

La compétence a laissé bon nombre de penseurs rêveurs, j'imagine que l'immense déception participe à leur volonté d'exclusion. Cette compétence politique était vue comme universelle et illimitée. C'était le rêve du citoyen *omnicompétent*. Plus dure fut la chute lorsqu'il fut découvert que le citoyen était à des lieues de cette image, qu'il préfère lire les pages sport plutôt que les pages de politique nationale ou internationale, qu'il regarde des émissions de divertissements plutôt que les documentaires sur les institutions ou les reportages sur la politique internationale, qu'il préfère passer son dimanche à jouer au football avec des amis plutôt que de participer à son collège communal, bref, qu'il s'amuse plutôt que d'être un acteur politique. Pourtant, de temps à autre, des phénomènes apparaissent, en groupes, mobilisant un nombre parfois important, parfois non, de citoyens luttant pour leurs intérêts. Je crois que ces élans ne sont pas des soubresauts colériques, mais qu'ils sont plutôt fondés sur une capacité du citoyen à détecter ses intérêts et à lutter pour leurs préservations. Je ne fais pas le saut de l'*omnicompétence* à *omni-incompétence*.

Dans ce travail, deux visions de la compétence politique vont s’opposer. La première est représentée par Walter Lippman et Joseph Schumpeter, la seconde par John Dewey et Loïc Blondiaux. Il est tout à fait intéressant de découvrir que les deux parties font état des mêmes constatations : le citoyen lambda est un individu désintéressé de la politique et qui n’en a que de faibles connaissances. Pourtant, leurs conclusions sont opposées. En effet, les premiers disqualifient les citoyens au profit d’une élite, d’experts, en justifiant que seul l’aspect cognitif compte. Les seconds voient dans la compétence politique un phénomène plus complexe, plus nuancé, plus étendu qui implique un rééquilibrage et une inclusion plus grande. Je n’ai pas la prétention de trancher le débat, mais de confronter les avis à la lumière des nouvelles découvertes cognitives et sociocognitives.

Le but de ce travail est donc de déterminer les caractéristiques qui fondent la compétence politique. Je vais donc, m’appuyer sur le débat Walter Lippman/John Dewey et le prolonger avec les découvertes scientifiques actuelles. Au terme de ce travail, j’espère être à même de fournir une définition de la compétence politique. Une définition actualisée, prenant en compte les nouveaux éléments mis en évidence tout au long de ce travail. Pour mener à bien cette tâche, j’ai divisé le présent travail en trois parties.

Dans un premier temps, je me suis interrogé sur ce qu’est la compétence politique et, pour parler de celle-ci, je me suis orienté vers le principal concerné : le citoyen. Cet être humain, tantôt perçu comme un joueur de cartes, tantôt comme une machine incroyable de condensation de l’information, peut-il être compétent en politique ? Et sur quelles bases pouvons-nous créditer ou discréditer sa compétence ? La définition traditionnelle de la compétence politique, proche de la vision lippmanienne, fait office de point de départ. Je l’ai, par la suite, décomposée. En partant de la qualification strictement intellectuelle et informationnelle, j’ai élargi le champ à des aspects sociaux, expérimentaux, sentimentaux de la compétence politique, ainsi qu’à un aspect collectif. C’est bien ici que le gouffre se creuse entre les deux parties. Si la disqualification du citoyen est directement liée à la présomption d’un faible *QI politique*, je ne pense pas qu’on puisse réduire la compétence politique à un simple aspect de connaissance encyclopédique. J’estime que la vie d’un être humain intervient complètement dans son orientation politique, ce qui participe à la construction de la compétence politique. C’est pourquoi le champ de détermination des fondements de la compétence politique est plus vaste.

Dans un deuxième temps, j'ai étudié la possibilité d'une compétence politique collective. Cette capacité se construit individuellement, mais également collectivement, à travers la vie de l'individu, ses expériences, ses confrontations avec l'administration, avec son entourage, à travers le contexte socio-économique... Tous ces éléments sont le fruit de la rencontre entre le citoyen et la société. En outre, la manifestation de cette compétence n'est pas individuelle, elle est collective. Afin de lutter pour ses intérêts, les citoyens s'organisent en groupes plus ou moins nombreux. Enfin, la résolution de problèmes politiques n'est pas non plus la panacée d'un individu, celui-ci est toujours entouré d'un nombre variable de conseillers, de proches, d'élus, en fonction du système politique, qui discutent des problèmes en vue d'une solution. De la création à son exécution, la compétence politique n'est pas la résultante d'une personne isolée, mais l'aboutissement de la somme des données tant médiatiques, relationnelles qu'expérimentales. C'est pourquoi j'ai trouvé judicieux de distinguer les types de groupement tels que les foules, le peuple et le public de Dewey car il est nécessaire de pouvoir distinguer la forme exacte où la compétence politique s'exprime.

Dans la troisième et dernière partie, je m'attarderai sur un paradoxe lié au système démocratique : le lien très étroit entre l'exclusion systématique d'une frange de la population du système démocratique et l'idée que la démocratie doit être le pouvoir au peuple (étymologiquement). Ce fait est aussi vieux que la démocratie elle-même, notamment dans la Grèce antique où la condition de participation était liée à la liberté. Pour aller plus en profondeur, et démontrer que cette exclusion perdure, je prendrai le cas de l'enfant dans la société contemporaine où, lorsque le système parle de suffrage universel, ces derniers en sont exclus.

Ce travail s'appuie exclusivement sur des données secondaires, il n'y a aucun travail de terrain personnel qui a été effectué. C'est la limite de ce travail. Cette limite est toutefois relative au vu des sources et des chercheurs de qualité sur lesquels je m'appuie. Le deuxième élément à tenir en compte est que si dans un premier temps la but du travail est de découvrir les piliers de la compétence politique, cette recherche est menée dans un deuxième but qui est la légitimation de chacun des individus à participer à l'exercice du pouvoir. Démocrate convaincu, je crois en la résolution des problèmes démocratiques grâce à davantage de démocratie. Toutefois, ce travail ne proposera pas de système en soi.

1. La compétence individuelle

Dans la science politique traditionnelle, l'aspect de la compétence politique se limite à deux dimensions :

- L'aspect cognitif où l'électeur doit « faire preuve d'une connaissance approfondie. » (Blondiaux, 2007/6, p. 12)
- La dimension politique où la « connaissance approfondie, reconnue, confère le droit de juger ou de décider en certaines matières » (Blondiaux, 2007/6, p. 12)

Loïc Blondiaux retire quatre postulats de ces caractéristiques (Blondiaux, 2007/6). Elle est :

- Individuelle : un questionnaire peut suffire à sa mesure.
- Mesurable : le questionnaire permet de réaliser un classement des individus entre compétents et non compétents, suivant des critères comme le niveau d'informations, de cohérence...
- 'Décontextualisable' : il est possible d'évaluer un individu hors de toute situation, comme un individu passant un examen pour un quelconque brevet.
- Centrée sur le savoir : l'axe principal de l'évaluation repose sur la maîtrise des concepts politiques, des connaissances encyclopédiques sur les sujets soumis.

En d'autres termes, l'électeur se doit de connaître son système politique de manière approfondie et de comprendre ce dernier. La certification de ses connaissances lui confère dès lors le droit de juger, de donner son avis, de critiquer, en somme, la politique et les décisions de son gouvernement.

Ce type de compétence est défendu par Walter Lippman dans son ouvrage « Le public fantôme » ainsi que par Joseph Schumpeter dans son ouvrage « Capitalisme, socialisme et démocratie ». Walter Lippman explique que les citoyens, hors ceux *dans le sujet*, entendu ceux qui travaillent le dossier quotidiennement, sont incompetents (Latour, 2008). Le citoyen lambda n'a pas les connaissances requises afin d'élaborer une solution viable à un problème complexe auquel il ne connaît rien. Comment un boucher, un enseignant en chimie ou un ingénieur en télécommunication peuvent-ils résoudre un problème de finance internationale

lorsque ledit problème porte sur une réglementation des flux financiers ? Seul un expert en finance internationale peut s'en occuper. Dans le même ordre d'idée, pourquoi l'avis de l'un des acteurs incompetents cités à l'instant devrait être pris en compte dans l'élaboration d'un accord ou d'une sanction sur le nucléaire iranien ? Il est évident qu'ils n'y connaissent ni les tenants, ni les aboutissants, ni même les enjeux géostratégiques puisqu'ils évoluent hors de la sphère de la politique internationale, voire de la politique internationale du Moyen-Orient.

Cette incompetence trouve sa source dans différents facteurs selon Lippman : le désintérêt, l'incapacité cognitive et le manque/la surabondance d'informations. Il est ici rejoint par Schumpeter qui estime que la politique chez le citoyen est renvoyée au statut de loisir et que l'intérêt du citoyen ne peut aller au-delà de ce qu'il peut percevoir, entendu ses intérêts directs (Schumpeter, 1983). Le citoyen est ainsi qualifié d'incompétent car il est désintéressé et ignorant. Lippman donne les sources de cette incompetence :

- La faillite de l'enseignement dans l'édification du citoyen : l'école n'a pu transformer l'enfant en citoyen-gouvernant, apte à participer à la vie politique et à s'élever à l'universel. Elle s'est montrée incompetente à rendre le citoyen compétent.
- L'impossibilité temporelle et cognitive pour un être humain de connaître/apprendre toutes les informations sur tous les dossiers relatifs à l'Etat. La complexité de ce qui s'appelait alors la Grande société, rend incapable l'omnicompétence des citoyens. Cet aspect sera développé plus en avant.

Le problème scolaire résulte dans l'échec de l'édification d'un programme de citoyenneté. Etant donné la complexité du monde et l'évolution rapide des dossiers, il existe un décalage entre ce que les enseignants ont appris durant leur formation et le moment où ils enseignent. Cet intervalle de temps est trop important. Il en est de même pour la durée entre la fin de la formation de l'élève et son autorisation à participer à la vie politique. Le deuxième problème est lié aux matières enseignées. Il n'est pas possible d'enseigner toutes les matières liées à la vie politique. Aucune solution ne semble possible, pas même l'enseignement de valeurs. Elles ne peuvent participer à l'élaboration d'un citoyen compétent car elles participeraient à la fixation de la société, ou à la création de conflits idéologiques plutôt que rationnels.

Ce que Lippman et Schumpeter mettent évidence est le manque d'intérêt, la complexité du système ainsi que l'incapacité cognitive du citoyen dans les dossiers, directement liée à un

manque d'intérêt. Incapable de se montrer apte à participer à la vie politique, le citoyen, s'il n'y participe pas activement, doit laisser sa place aux experts, à ceux qui savent. Le citoyen-compétent serait celui qui connaît le système de la même manière qu'un mathématicien récite des théorèmes mathématiques ou qu'un géographe nomme les plaques tectoniques. Voilà ce qui est, en substance, repris dans la philosophie traditionnelle.

Il y a lieu de s'interroger sur l'exhaustivité des critères liés à la compétence. Cette définition fait la part belle à la connaissance 'savante'. Celle-ci est liée à l'intérêt et à l'expérience de l'exercice du pouvoir. Si l'argument de ce type de connaissance peut se montrer irréfutable de prime abord, peut-on raisonnablement imaginer que cette connaissance résulte uniquement d'un savoir encyclopédique ? Il serait, à mon sens, très réducteur de répondre à cette question de manière positive, puisque cela ôterait à l'individu toute sa dimension expérientielle et communautaire. J'affirme ici que ce savoir politique, sur lequel repose la compétence, est construit non seulement sur un savoir encyclopédique mais également sur l'expérience sociale du citoyen. C'est d'ailleurs ce que souligne François Guizot : « La capacité n'est pas simplement le développement intellectuel ou la possession de telle ou telle faculté particulière ; c'est un fait complexe et profond [...] qui embrasse tout l'Homme. » (Rosanvallon, 1992, p. 179)

Enfin, la conception de la compétence politique citoyenne n'est pas exclusivement en lien avec des connaissances structurelles du système politique. Elle dispose d'un autre aspect de connaissances : les connaissances contextuelles (Blondiaux, 2007/6).

1.1. La question de l'évaluation

C'est la possibilité, séduisante, de faire passer un examen qui certifierait les personnes compétentes et incompétentes. Ce type de compétence implique inévitablement d'être mesurable afin d'être comparée à un échantillon/citoyen type, voire au citoyen lui-même afin de noter une progression, une régression ou une stabilisation. Le souci revient aux critères de mesure de cette compétence : quel est l'objet de l'évaluation ? La composition des partis politiques, la manière de constituer la Chambre, les dernières décisions prises par le gouvernement ? Faut-il accorder une dominance à l'aspect internationale, nationale, communale ? Cette connaissance passive domine également sur l'aspect actif. Quelle évaluation faire sur les propositions apportées par un citoyen si elles sont contraire au courant

idéologique ? Je remarque également une possibilité de sauvegarde de l'idéologie dominante. L'établissement du questionnaire, qui viserait à certifier ou à évaluer le niveau de la compétence politique, est hautement problématique. En effet, la neutralité n'existe pas. Le choix de certaines questions, au détriment d'autres, pose la question de l'orientation, voire de la volonté de sélection, d'une certaine catégorie de citoyens. Par exemple, dans notre société capitaliste, il est raisonnable d'imaginer un questionnaire accentué vers une gestion économique efficace d'une administration. Ainsi, les politiques publiques peuvent être aisément orientées à travers l'éligibilité intellectuelle, c'est-à-dire les critères de sélection de la compétence en elle-même. Il est intéressant d'observer que la Chine a instauré un examen idéologique afin de déterminer la compétence des journalistes où : « Ceux qui échoueront aux épreuves de connaissances en communisme ne verront pas leur carte presse renouvelée. » (Le Figaro, 2013). L'évaluation de la compétence est bien un critère de sélection idéologique.

Par-delà le contenu du test, l'évaluation n'est que la représentation de connaissances à un moment donné, dans un cadre donné, ce qui influence bien évidemment les résultats. L'idée de prendre une photo des connaissances politiques du citoyen est en contradiction avec l'aspect évolutif de la société et de ses problèmes sociaux et politiques. Pour Lippman, si la personne n'est pas dans le sujet, à l'intérieur même du projet débattu, sa compétence va s'effriter avec le temps. Je peux très bien imaginer un citoyen qui réussit cet hypothétique examen dans un ou plusieurs domaines, si ledit test est pluridisciplinaire cela pose une nouvelle question, (finance, politique extérieure, environnement...), mais qui délaisse complètement la politique, étant rattrapé par les occupations quotidiennes. En restant extérieur, ses compétences vont se restreindre et finiront par disparaître. Il sera ainsi incompetent dans la pratique, mais compétent certifié. L'idée d'un tel test ne tient pas la route, puisque la démonstration faite appuie l'idée que la compétence est un phénomène en évolution.

Après avoir soulevé quelques problèmes que pose une telle définition de la compétence politique, je vais, dans la suite du travail, rechercher les composantes de celle-ci. Si la composante centrale est la connaissance, est-elle issue uniquement d'un savoir livresque ? Lippman mit déjà au jour la notion d'expérience. Cette caractéristique ouvre le champ à un enracinement de la compétence politique dans de multiples facteurs.

1.2. L'aspect de l'information

Un des aspects fondamentaux de la compétence politique, dans la définition de la philosophie politique traditionnelle, est la capacité pour un citoyen de s'informer et, surtout, de le rester. L'information est liée directement à la connaissance. Schumpeter et Lippman démontrent, avec raison, l'incapacité, voire l'impossibilité, pour le citoyen de se tenir informé et de comprendre les informations. Pour ces auteurs, le citoyen préfère jouer au bridge et la politique reste un loisir. Lippman ajoute que les informations, bien que disponibles, sont, ou trop complexes (par exemple les rapports des administrations) pour le citoyen, si celui-ci n'est pas un spécialiste en la matière, ou trop simples (par exemple les journaux télévisés). Ces dernières sont compréhensibles par une très grande majorité de la population, mais elles demeurent insuffisantes qualitativement et quantitativement quant à la conduite des affaires gouvernementales. En outre, les informations sont trop abondantes, créant une impossibilité à toutes les traiter. Cette impossibilité temporelle, résultant de nombreuses activités dont le travail qui est le chronophage principal, empêche l'acquisition des connaissances nécessaires à l'expression d'une compétence politique. Le citoyen échoue à son devoir de lire/regarder les journaux, de se tenir informé des activités politiques de sa région, de son/ses lieu(x) de vie, d'aller à la pêche aux informations en somme. N'étant pas informé, il ne peut être compétent.

Pourtant, même si ce raisonnement intuitif semble évident, Daniel Gaxie, en comparant les citoyens *désinformés* avec les citoyens *informés*, a mis en évidence des similitudes entre ces deux catégories (Gaxie, 2007/6). Il a comparé des personnes classées dans la *moyenne basse* de la société, les individus n'ayant pas réalisé d'études (ou très peu) et exerçant des fonctions d'exécution, avec des personnes situées dans le *haut* de la société, entendu les personnes disposant d'un diplôme universitaire et exerçant une fonction dite supérieure (juge, professeur d'université...). Il s'est rendu compte que les individus forment leurs opinions sur plusieurs éléments semblables, indépendamment de leur capacité à s'informer.

Tableau 1. Comparatif entre un citoyen peu informé et un citoyen très informé¹

Citoyen peu informé	Citoyen très informé
- Les objets politiques sont évalués en fonction des répercussions personnelles. - Malgré le peu d'informations et le peu d'intérêt, le citoyen est en mesure de juger les décisions politiques. - Durant les élections, il peut faire des choix et avoir la volonté d'y participer. - Les choix sont basés sur des informations, l'expérience et le milieu social.	- Il se prononce sur des sujets où il est directement concerné, mais avec des vues plus générales. - Lorsque le sujet est hors de son champ quotidien, il utilise des raccourcis d'informations.

Je retire trois enseignements de ce tableau. Primo, chaque type de citoyen fait état d'une construction de sa compétence de manière similaire. Leurs opinions sont issues des mêmes sources : l'information et l'expérience (point qui sera développé plus en avant).

Secundo, l'opinion résulte d'une mobilisation d'éléments différents en fonction de l'influence directe ou indirecte d'un sujet sur le citoyen. Dans le cas où le domaine d'influence est direct, l'individu utilisera et l'expérience, et les informations à sa disposition, pour émettre une opinion. La différence se situe à cet endroit : plus le citoyen est doté d'une capacité à s'informer, plus il recherche de l'information de manière approfondie. Cette recherche lui permet d'émettre un avis plus général sur un sujet qui le touche directement, alors qu'un citoyen moins informé se référera davantage au niveau des répercussions personnelles du sujet en question.

Tertio, lorsque le domaine est étranger à l'expérience directe, les deux types de citoyen procèdent de manière identique, à travers des raccourcis d'informations. Les raccourcis d'informations trouvent leur origine dans les médias, comme l'a mis en avant William Gamson.

¹ (Gaxie, 2007/6)

Cette notion veut qu'une impression est fondée sur un vécu ajouté d'un faible contenu d'informations qui ont marqué le citoyen (Gaxie, 2007/6).

On ne peut plus penser l'information en dehors de l'expérience puisqu'il y a un lien entre ces deux notions. C'est au regard de ce facteur qu'il construira son opinion sur base d'informations. L'unique différence entre les deux citoyens se situe bien au niveau de leur vécu, l'un pouvant aborder le sujet d'une manière plus générale, au contraire de l'autre.

C'est un élément important qui a été mis au jour puisque, dans les sujets les moins maîtrisés, c'est l'impression qui va dominer, et comme l'a mis en évidence Daniel Gaxie, elle inclut tous les citoyens. Les études actuelles convergent pour mettre au jour un citoyen qui, étant peu informé, se base sur son expérience personnelle et sur les messages des élites (issus des médias) pour produire une opinion. Cette opinion est à moindre coût, étant donné que l'individu en question n'épluche pas les dossiers pour former son propre avis. Le citoyen, sans trop de connaissances, avec des informations récupérées par-ci, par-là est en mesure d'émettre une opinion digne d'être entendue. Pour le chercheur français, les citoyens font preuve d'une économie d'énergie considérable dans leur évaluation. « Tout en ignorant beaucoup d'éléments structuraux, ils sont capables de recueillir des informations importantes. Ces informations ne sont pas que quantitatives, elles résultent également de la campagne en elle-même ainsi que de l'image que le candidat travaille et développe. Aussi, le contexte traditionnel, familial ainsi que l'entourage modèlent l'avis. » (Gaxie, 2007/6). Et donc, l'avis est également soumis à l'entourage, donnant un aspect collectif qui sera débattu plus loin. Par cette manœuvre subtile, le citoyen bénéficie d'un excellent rapport coût/bénéfice. Il ne peut être perçu comme un personnage oisif, désintéressé, mais comme un « gestionnaire d'informations de l'école de la rationalité limitée, capable d'intégrer, en temps réel, les matériaux bruts de la campagne en une impression d'ensemble et qui s'empresse ensuite d'oublier les faits qui ont contribué à alimenter le compte d'informations » (Gaxie, 2007/6). L'oubli de certains faits ne peut être préjudiciable d'autant que la quantité d'informations n'est en rien la preuve d'une compétence plus grande étant donné que, malgré moins d'informations, le citoyen peu informé est capable d'effectuer les mêmes choix que celui qui est bien informé (Gaxie, 2007/6). Le citoyen, selon Daniel Gaxie, est capable de rendre un jugement, même si les faits lui échappent avec le temps. En effet, l'impression que ces éléments génèreront en son for intérieur permettra de servir de base, de socle, à une

opinion qui sera défendable selon ses critères. Le citoyen sera ainsi capable de défendre une opinion sans pour autant maîtriser tous les tenants et aboutissants du dossier. Ainsi, la quantité d'informations n'est pas un élément essentiel à la formation de l'opinion et surtout à la qualité de celle-ci. La majeure partie des informations étant effacée au profit d'une impression.

« Si l'investigation scientifique est aux mains des experts, ceux-ci doivent livrer l'intégralité du savoir qu'ils accumulent à des citoyens qui engagent leur débat collectif sur cette base d'objectivité » (Ogien & Laugier, 2014, p. 112). Le lien entre démocratie et transparence est fondamental. Si le citoyen se base sur les informations pour émettre son avis sur un sujet, il est indispensable que toutes les informations nécessaires soient à sa disposition. L'information se doit d'être accessible, mais surtout compréhensible par tous. Il est, dès lors, nécessaire d'aller plus loin que la simple diffusion de l'information, mais de participer à une facilitation d'accès et de compréhension des informations nécessaires au débat public. La création d'un Etat pédagogue participe à cet objectif, un Etat qui peut mettre à disposition des citoyens des documents compréhensibles par tous. En l'occurrence, Fishkin a mis en évidence l'importance de l'information en tant que telle. La qualité de la compétence citoyenne est liée à l'information qui lui est parvenue, car c'est par l'information que le citoyen forgera son opinion, suite à la délibération. Ainsi, la connaissance politique est dépendante de l'information, mais l'opinion est également conjointe à l'assimilation de l'information (Blondiaux, 2007/6).

Enfin, l'Université de Stony Brook à New-York a fait la preuve d'un citoyen traitant l'information et établissant des opinions sans nécessité de stockage important de données, permettant de produire une opinion. Mais le fait important est que celle-ci est actualisée, de manière permanente, et a comme socle une impression. Il y a ici un lien direct entre l'impression (concomitante au raccourci d'informations) et la capacité d'actualisation des informations. Ces éléments viennent étayer le schéma de construction de la compétence politique. Ce fonctionnement explique l'inutilité de stocker d'énormes contenus d'informations car, le citoyen conserve celles lui permettant de défendre son avis, à travers une impression. De ce fait, le faible niveau de connaissances ne nuit pas à la défense de son opinion. (Blondiaux, 2007/6).

Cette capacité à prendre conscience de ses intérêts est au cœur du concept de *publics* qui sera développé ultérieurement. L'ignorance complète en politique est un concept qui est fantasmé, en ce sens qu'elle n'est qu'une caricature, puisqu'un citoyen très peu informé est capable d'émettre un avis politique et de ce fait, de participer à ses tâches civiques (Gaxie, 2007/6), au travers des différents éléments mis au jour. Ces éléments abondent dans l'idée qu'un citoyen incompetent n'existe pas, puisque, aussi mal informé soit-il, cette capacité à former une opinion à moindre frais est possible même chez les personnes les moins intéressées.

Quelle est la valeur de cette opinion à moindre coût ? D'un point de vue économique, elle est parfaitement adaptée au système actuel : une réduction des efforts et des matières premières pour forger une opinion recevable. D'un point de vue politique, elle est tout aussi recevable. Le principe « un homme, une voix » doit ici prendre tout son sens. La disqualification d'un avis ne peut être admise au risque de porter préjudice à l'égalité des citoyens. Néanmoins, je nuance la portée, si l'opinion doit être entendue et ne peut être refusée sur base d'un quelconque argument capacitaire, elle ne doit pas être prise comme une vérité absolue. Cette acceptation quasi universelle permet la prise en compte de l'opinion dans le débat public. C'est d'ailleurs déjà le cas depuis un certain temps dans les médias où *Monsieur-tout-le-monde* interpelle le politique afin de l'interroger ou de lui demander une justification sur telle ou telle politique, ceci tend à prouver l'évolution de la reconnaissance de la compétence à tous.

En ce qui concerne la volatilité de l'opinion publique, c'est Philip Converse qui l'étudia et la mit au jour, contrairement aux croyances de l'époque. Selon lui, l'origine de cette volatilité est liée à un faible taux d'informations et à l'intérêt réduit en ce qui concerne la chose politique. Si la volatilité des opinions est bien un fait, son origine est différente. C'est l'actualisation permanente des informations reçues qui modifie l'opinion. (Gaxie, 2007/6). Ce qui modifie l'opinion des citoyens est bien l'arrivée de nouvelles informations et non le désintérêt ou la non-exposition à celles-ci. Soumis à un flux constant d'informations, le citoyen adapte son avis, en fonction des impressions, suivant la méthode expliquée.

Cette découverte vient tordre le coup aux thèses liant capacité à s'informer et compétence politique. En effet, le stockage des données au travers d'une impression permet donc de pouvoir juger.

La mise en avant de la place de l'information implique une modification de la perception de la compétence politique à trois niveaux :

- La compétence n'est pas figée. Elle évolue au fur et à mesure des informations récoltées par le citoyen. Il est donc délicat d'évaluer la compétence et de la qualifier de recevable, ou non, alors que celle-ci est en constante évolution.
- Le citoyen ne se base pas que sur la connaissance du système, mais également sur les informations recueillies, entre autres, pour donner son opinion. C'est donc une connaissance principalement contextuelle dont il dispose.
- La transformation des informations en opinion passe par une délibération, notamment dans le cadre familial ou du groupe primaire. La compétence du citoyen ne peut être abordée individuellement.

Le temps, la quantité et la complexité des informations ne sont pas des freins à la certification d'une compétence politique du citoyen, étant donné sa capacité à intégrer et à trier les données afin de servir son opinion. En outre, ces éléments lui permettent d'accéder à ses intérêts et à argumenter pour la défense de ceux-ci. Ainsi, les blocages estimés par la philosophie traditionnelle ont été dépassés face aux avancées des études psychologiques contemporaines.

1.3. La manipulation de l'opinion publique

L'idée, selon laquelle les citoyens sont manipulables doit être abordée, au vu de la place accordée à l'information. La transmission de l'information est principalement, voire exclusivement, liée aux médias. Il y a eu au cours de l'histoire des manipulations de la population afin de faciliter une orientation politique ou une autre, je pense, notamment, à l'entrée en guerre des Etats-Unis lors de la première guerre mondiale.

L'erreur à ne pas commettre est d'estimer que les personnes les mieux informées soient moins influençables que les autres. A travers sa capacité à rechercher de l'information et à la comparer, la personne voulant être très informée est plus vulnérable à l'éventuelle manipulation. Suivant différents mécanismes, et notamment la spirale du silence de Noël-Neumann (Moens, 2016), la personne informée va propager l'information. Cette mécanique entend que plus une opinion est formulée, moins elle sera contredite, cela ne veut pas dire

que tout le monde se range derrière, mais qu'en public les gens abonderont dans ce sens. L'information sera d'autant plus crédible que l'individu aura le sentiment qu'elle a été *cachée* et qu'il est l'auteur d'une découverte non voulue par les potentielles victimes de cette fuite.

De l'autre côté, les individus peu informés ne peuvent être considérés comme des *êtres-réflexes* où, comme le réflexe ostéotendineux rotulien, il suffirait d'injecter une idée pour qu'elle soit assimilée, comme l'imaginait les modèles fonctionnalistes à travers la « piqure hypodermique » (Moens, 2016). La publicité en est le parangon. Ce principe « d'action-réaction » est un mythe, notamment après que Lazarsfeld ait démontré, à travers sa théorie du « Two-step flow », l'influence des groupes primaires, des leaders d'opinions et des filtres culturels (Moens, 2016). Si les individus désinformés ne sont pas modulables à souhait, il est également illusoire d'imaginer qu'ils soient immunisés contre la manipulation.

Ainsi, si manipulation il y a, aucune frange de la population ne peut être préservée. L'idée selon laquelle il n'y aurait que les gens désinformés, entendu les gens classés dans la partie basse de la population par Daniel Gaxie, qui y croiraient est une caricature. Cela ne peut valider l'idée qu'une certaine partie de la population serait non-manipulable. En conséquence, s'il fallait disqualifier les citoyens caractérisés par un plus faible niveau scolaire, sous prétexte d'une influence plus importante des médias, et donc manipulables, il serait tout aussi logique de qualifier d'incompétents les citoyens à l'autre bout du spectre de la scolarisation car ils sont tout aussi influençables, et même acteurs de la propagande.

1.4. L'expérience et environnement

Le point précédent a introduit deux nouvelles composantes de la compétence politique citoyenne qui sont l'expérience et l'environnement. Si l'aspect expérimental a été repéré par Walter Lippman et Joseph Schumpeter, Daniel Gaxie a fait intervenir le facteur environnemental. L'opinion n'est pas la résultante d'une information reçue, comme l'injection d'un vaccin, mais la confrontation de cette information avec son vécu et son environnement.

Selon John Zaller, l'expérience influence indéniablement l'opinion (Blondiaux, 2007/6). Il n'est pas le seul à l'avoir découvert puisque William Gamson a mis au jour qu'une des ressources nécessaires pour intervenir dans un sujet complexe sont les savoirs expérimentaux (Gaxie, 2007/6). Richard Popkin parle également d'un apprentissage de la politique gouvernementale dans les activités ordinaires et les informations via les médias (Gaxie, 2007/6). Zaller, Gamson

et Popkin s'accordent pour dire que l'expérience est également un élément influençant l'opinion. C'est à travers le quotidien que le citoyen se fera un avis sur la politique. Dewey les rejoint sur ce point : « La connaissance qu'il [le citoyen] acquiert de la situation dont il fait l'expérience et relative à cette expérience est irremplaçable à ce titre. Cet argument est décisif : l'idée que l'intéressé est le meilleur juge de ses intérêts est l'une des plus constitutives de la démocratie participative » (Zask, Introduction à John Dewey, 2015, p. 101). Ici, les experts sont unanimes : en plus du savoir basé sur l'information, c'est au jour le jour que le citoyen forge sa compétence politique, John Dewey allant jusqu'à qualifier d' « expérience irremplaçable ». La méthode de la démocratie de Dewey se bâtit sur une idée simple : les problèmes publics sont inextricablement enchevêtrés dans ce qui fait le quotidien de la vie d'une société et ceux qui en font l'expérience sont les mieux à même de les qualifier et de leur apporter les solutions les plus satisfaisantes. » (Ogien & Laugier, 2014, p. 119). Le citoyen est donc le mieux placé pour répondre aux problèmes publics directement liés aux problèmes du quotidien. Le citoyen n'est plus vu comme un être incompetent, mais comme celui qui est le plus compétent car il est directement confronté aux problèmes. C'est lui, l'expert qui peut trouver une solution parce qu'il a l'expérience.

Cette analyse est identique à celle qu'opère Lippman et Schumpeter qui ont malheureusement raté l'aspect quotidien de la politique, peut-être à cause d'une position trop élitiste. Ils y voient également une capacité à prendre conscience des intérêts, mais des intérêts individuels et non collectifs. Il y a un paradoxe dans la théorie lippmanienne que ces éléments font surgir : en plaçant l'expert comme seul connaisseur, car il est également celui qui est *dans le sujet*, ils ont donc, par la même occasion, qualifié le citoyen d'expert car il est également *dans le sujet*, dans la Cité.

La nuance que j'apporte, mais qui est également valable pour l'expert, c'est que nul ne peut travailler, expérimenter tous les sujets, et là encore je rejoins le point de vue de Walter Lippman. Là où il voulait confisquer le pouvoir des citoyens, l'aspect expérimental le lui rend. Là où le citoyen ne devait se poser que deux questions pour indiquer la solution la plus opportune, il est celui qui connaît le mieux les problèmes sociaux. Là où le citoyen ne devait cocher qu'une case, en situation de crise, il doit participer et apporter les solutions.

La valorisation de l'expérience de l'individu, sur base de son vécu et de ce qu'il sait, ne peut être balayée d'un revers de la main en invoquant une incompetence complète. Ceci n'est plus

justifiable suivant les arguments avancés. De même, s'il est acceptable qu'un ministre arrivant à la tête d'un ministère, ne soit pas au fait de tous les dossiers qui sont à sa charge, et parfois ce ministre n'a aucune compétence scientifique dans le domaine (par exemple, Mme Marghem qui est diplômée en droit et qui se retrouve au poste de Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable ou comme M. Franken, licencié en pédagogie, qui est Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration), cette compétence arrivera avec l'expérience. Il doit être tout aussi acceptable qu'un citoyen, à travers son quotidien, soit compétent dans les matières qui l'occupent. Car ce sont bien les informations liées à la pratique du sujet et à l'échange avec ses conseillers et collaborateurs qui vont rendre ce ministre compétent, en théorie. Il doit être reconnu la même chose aux citoyens. Imaginer que l'individu passe le plus clair de son temps à jouer aux cartes et que la politique n'est qu'un loisir, c'est, dans le même ordre d'idée, dire que les politiques sont corrompus et ne s'occupent pas de la gestion du pays, mais uniquement à se remplir les poches ou, pire, dire qu'ils sont les seuls capables de résoudre tous les problèmes.

La caractéristique expérientielle peut également expliquer la crise démocratique actuelle, où les politiques sont décriés comme 'déconnectés' de la population. Qu'est-ce que la définition de cette déconnexion, si ce n'est la non prise en compte des problèmes des individus subissant ce sentiment de déconnexion ? En effet, en prenant un exemple où, à travers leur salaire les politiciens ne peuvent se rendre compte des problèmes des individus les plus défavorisés, je l'interprète, au regard de cette partie, que les politiciens ne vivent pas les mêmes expériences, entendu les problèmes de fins de moins, que ceux dont ils sont censés être les représentants. Un autre exemple actuel où l'augmentation de l'âge de la pension est décrié par une partie importante de la population, à travers les syndicats, surtout lorsque l'âge de la pension des parlementaires est plus basse que celles des travailleurs. Le manque d'expérience d'une partie de la scène politique du quotidien de la population et la prise de mesures qui sont vécues comme des attaques par les citoyens produit ce sentiment politique contemporain qui est la volonté de reprise en main de la politique par le citoyen lambda. Même si la majeure partie de ces citoyens participent d'une certaine élite. Ainsi, les événements actuels appuient l'importance de la connaissance expérimentale de la société, aussi variée soit-elle comme faisant partie intégrante de la compétence politique.

Suivant John Zaller, les personnes ne peuvent plus être vues hors de leur environnement, pris au sens large, puisque William Gamson ajoute la conception de sagesse populaire (Blondiaux, 2007/6). Lazarsfeld a mis en évidence la construction de l'opinion des individus à travers les interactions des groupes primaires. L'information est perçue par un leader d'opinion, qui est en lien avec un groupe primaire, un ensemble d'individus « semblables » qui partagent l'information, celle-ci est discutée au sein même du groupe. Le groupe, l'aspect collectif de l'opinion, est fondamental, c'est d'ailleurs le troisième point de Gamson. L'opinion n'est pas la résultante d'une injection d'informations, ajoutée d'une dose d'expérience. C'est un processus dynamique, une action qui se déploie dans un groupe (Blondiaux, 2007/6). Le processus de manipulation que l'entourage peut avoir sur l'avis d'un citoyen n'est donc pas négatif, mais fait partie intégrante de l'élaboration de l'opinion, c'est pourquoi il est plus judicieux de parler d'influence et non de manipulation.

Il est illusoire d'imaginer un citoyen, vierge de toute influence, construisant son opinion sur uniquement des faits objectifs, notamment des informations des médias, aussi variés soient-ils. Aujourd'hui, la personne n'appartient plus à un seul groupe, mais à plusieurs groupes qui ne sont pas forcément tous composés d'êtres semblables, ce qui multiplie donc les approches susmentionnées.

La compétence politique se construit donc sur deux nouveaux piliers : l'expérience et l'environnement. Ainsi, à travers l'expérience, le citoyen forge sa connaissance politique au travers de ce qu'il vit (travail, relation avec l'administration...), connaissance qui est également soumise à l'influence de son environnement (groupes primaires). L'expérience est de plus en plus reconnue à la vue de la modification des politiques vers des enquêtes auprès des citoyens concernant les politiques à mettre en œuvre.

1.5. La notion de sentiment de compétence

La notion de compétence politique ne peut plus uniquement s'entendre par des notions de connaissances provenant d'un savoir, d'informations, d'expérience... En tout cas, c'est une vision qui se doit de changer car Daniel Gaxie nous apprend que la compétence vient également avec le sentiment que la personne a de sa propre compétence (Gaxie, 2007/6). En d'autres termes, si la personne a confiance en sa compétence politique, elle l'exercera davantage qu'une personne ne s'imaginant pas dotée de telles capacités politiques. Le

politiste a mis au jour que, dans les segments bas et moyen inférieur de l'espace social, le sentiment d'incompréhension et d'incompétence renforce l'« auto-déshabilitation » (Gaxie, 2007/6). Ainsi, en comparant les deux types d'électeurs (les moins informés et les plus informés), Daniel Gaxie constata des variations dans les sujets et les manières de voter. Il estima que ces différences étaient directement liées à un sentiment de *non-habilitation*. En mettant au jour que l'intérêt pour la politique augmente la prédisposition à voter plus souvent et sur un nombre plus important de sujets, en recoupant avec le principe que plus un citoyen va s'informer, plus il s'informera, je postule que plus un citoyen se sentira apte à exercer sa compétence, plus il l'exercera.

L'inégalité est un fait indéniable dans la société, et notamment l'inégalité intellectuelle, issue de l'environnement social. Il y a plusieurs causes à cela et notamment ce que Dewey a mis en avant : « [Le citoyen ne peut] s'engager dans une quelconque activité de politisation quand il ignore tout des causes qui détruisent leur existence et quand les méthodes et les préconceptions qu'il mobilise sont tellement inadaptées qu'elles les vouent, quoi qu'il pense ou fasse, à l'impuissance. » (Zask, Introduction à John Dewey, 2015, p. 94). C'est également le reproche de Schumpeter lorsqu'il critique l'incapacité du citoyen à voir au-delà de son intérêt propre et direct (Schumpeter, 1983). Pour Walter Lippman, le citoyen ne peut prendre des décisions dans ce qui l'impacte directement. Il y a une conjonction des avis, même si l'intérêt individuel peut être inclus dans un aspect communautaire. Il est vrai que certaines personnes n'ayant qu'une faible capacité d'abstraction ou étant incapables d'identifier les causes, manifestent un désintérêt. Mais ces mêmes personnes qui, lors des débats plus techniques, sont incapables de s'approprier ces éléments abstraits, s'avèrent toutefois capables d'émettre un avis puisque celui-ci est à la croisée d'autres types de facteurs issus non seulement de son empirie, mais également du groupe social dans lequel il évolue, et des informations glanées. Il se croise encore une fois, à cet endroit, la vision des deux camps. Schumpeter y voit un effet néfaste à l'efficacité de l'exercice du pouvoir puisque le citoyen ne ressent aucune responsabilité sur des dossiers qui ne l'impacte pas (Schumpeter, 1983). Je suis d'accord avec lui car la compétence politique, même si elle peut être perçue comme universelle, ne peut être vue comme illimitée et s'étendant à tous les champs politiques. Il est important de ne pas reconduire l'erreur de la philosophie politique traditionnelle qui attendait (espérait ?) un

citoyen compétent dans tous les domaines. Le citoyen est compétent, mais ni dans toutes les matières, ni à tous les niveaux.

L'un des grands freins à la compétence est donc la capacité variable du citoyen à prendre conscience de sa propre compétence, qu'elle est intrinsèquement en lui, de la même manière que chaque humain est digne. Si un segment de la société refuse de s'exprimer, par autocensure, c'est la conséquence d'une incompréhension, de la même manière que le désintérêt de la politique est issu d'un manque de perception des causes, et donc de l'incapacité à rejoindre ces dernières à son propre intérêt. Alors que ce segment se juge compétent pour les choses de la vie quotidienne (travail, monnaie, estimation du coût de la vie, etc.), il n'exerce qu'à moitié son contrôle gouvernemental. Il est à craindre que cette proportion de la société soit en augmentation, si les visions traditionnelles de la compétence politique se propagent ou persistent. Dire aux citoyens, comme le fait Lippman et Schumpeter que, et je caricature à peine, tout ceci est trop compliqué pour eux, qu'ils doivent faire confiance au politique comme ils « [font] confiance à un médecin » (Latour, 2008, p. 146), ou encore qu'« on n'arrive pas à faire boire un citoyen qui n'a pas soif » (Schumpeter, 1983, p. 346), ne fait que contribuer à la validation de ces sentences paternalistes.

L'autre frein provenant de ce segment social est la limitation au constat des échecs ou de désaccords avec les politiques publiques. Ainsi, leur volonté ne semble pas être celle d'une instauration d'un quelconque *meilleur* système, mais plutôt une dénonciation de *ce qui ne va pas*, au contraire des personnes bien informées qui avancent des solutions (Gaxie, 2007/6). Une approche pour comprendre ce déchargement (désintérêt) politique du citoyen est l'instauration d'une institution laissant à d'autres le soin de se préoccuper, de résoudre les problèmes de la Cité. Ces *autres*, ce sont les institutions qu'Hélène Landemore qualifie d'*artefacts*. Un artéfact cognitif est « un outil qui aide à accomplir des tâches compliquées et/ou prendre des décisions plus intelligentes [...] qui nous facilite un calcul ou une tâche » (Landemore, 2013, pp. 3-4). Ainsi, les personnes travaillant au commissariat de Mons composent un artéfact cognitif, il faut entendre par là que ce n'est pas uniquement le commissaire en chef, le leader/responsable du commissariat, mais également toutes les personnes y travaillant comme l'inspecteur, les secrétaires... Ces outils sont institués pour faciliter la vie du citoyen et augmenter l'efficacité des institutions à travers la spécialisation. A travers la notion d'artéfact de Landemore, *l'autodéshabilitation* du citoyen peut se

comprendre. Seuls certains citoyens en font partie, ce qui entraîne une spécialisation de ceux-ci, conduisant à un sentiment d'incompétence des personnes hors artéfact, hors sujet. La spécialisation des individus dans l'artéfact ainsi que la distanciation intellectuelle des objets à analyser de l'ensemble des citoyens peuvent conduire une partie de la population, qui ne peut s'appuyer sur une surface d'information importante, à se sentir impuissante et à se sentir incapable.

Nous retrouvons ici l'analyse de Walter Lippman lorsqu'il parle des personnes *extérieures* et *intérieures* au domaine. Le sentiment que des gens plus qualifiés s'occupent de certaines tâches conduit à un désintérêt/sentiment d'incompétence, étant donné que ces personnes qualifiées sont plus compétentes et donc *savent* ce qu'elles font. De la même manière que lors de la crise bancaire de 2008, les personnes parues dans les médias furent les banquiers eux-mêmes, car pour avoir des réponses, les médias se sont tournés vers les personnes considérées comme les plus compétentes à leurs yeux.

En spécialisant la politique, et par la même occasion en excluant une partie importante de la population, cela entraîne un sentiment d'incompétence, un désintérêt, une désinformation et à terme, un rejet, comme nous pouvons l'observer parmi une frange de nos contemporains. Je suis conscient que ceci n'explique pas tout, mais que ce soit un facteur de ce phénomène n'est pas non plus à négliger. L'intégration du citoyen au processus politique devrait être l'un des piliers de la démocratie, a contrario de la spécialisation vers laquelle nous avançons. C'est Roberts Michels qui l'explique lorsqu'il met au point sa « loi d'airain de l'oligarchie ». (Scieur, 2015, p. 54). Cette loi concorde avec l'analyse qui vient d'être faite. La spécialisation d'individus, une poignée, sur d'autres, la majorité, désigne les premiers comme les leaders. La technicité implique une expérience dont disposent les chefs qui les rend dominants, indispensables. Par cet indispensabilité, ces individus se professionnalisent et prennent le contrôle.

Ensuite, l'acquisition du pouvoir par un individu, le pousse à le garder, ce qui est assez facile puisqu'il est devenu compétent (peut-être le seul reconnu comme tel) par la professionnalisation et la position dominante qu'il occupe. C'est la création d'un cercle vicieux qui à travers cette spécialisation accroît le sentiment d'incompétence politique et donc la diminution du sentiment de possession de cette compétence, lorsque celle-ci est vue uniquement sous l'angle de la connaissance pure.

2. La compétence politique collective

Par-delà l'aspect individuel qui caractérise la vision première de la compétence politique, je vais élargir le champ de la compétence en intégrant l'aspect collectif. J'estime, au vu de mes recherches, que cette compétence ne peut plus être perçue comme une caractéristique individuelle, mais doit être abordée au sein d'un collectif, d'un groupement qui est dénommé le « public » (Dewey, 2010). Je vais distinguer des notions comme le peuple, le public et la foule avant d'apporter la plus-value de la perception collective de la compétence politique.

2.1. Le 'Peuple'

Le Peuple, être mythique, derrière lequel tous les intérêts de tous les citoyens s'agrègent pour ne former qu'un, orienté vers le bien commun est un non-sens aujourd'hui. La division extrême du travail, qui a modifié la conception de solidarité, passant de la solidarité mécanique à la solidarité organique, entraîne la disparition de ce *Peuple*. Lorsque les individus vivent de la même manière, ont les mêmes besoins, le même mode de vie, il est tout à fait envisageable d'estimer qu'il y ait un peuple. Pourtant, la mutation de la société, à travers la division du travail, a distingué les individus. Aujourd'hui, ils sont différents, ils ont des expériences différentes et voient le monde de manières différentes, ce qui induit qu'ils pensent et ont des intérêts différents, des intérêts qui s'entrechoquent. (De Coorebyter, 2015). Il n'y a donc plus une vie quotidienne, mais des vies quotidiennes. Cette division extrême du travail a engendré une multiplication, à très grandes échelles, des divergences d'intérêts personnels et donc d'opinions politiques. Ainsi, « personne ne peut affirmer qu'il existe une seule société entièrement organisée et constituée d'un intérêt et d'une volonté uniques, à l'abri de toute lutte, de toute opposition et de toute hostilité. Dans toute société existent des classes différentes et, à l'intérieur de celles-ci, des cercles et des clans » (Zask, Introduction à John Dewey, 2015, p. 35). Cette phrase fait écho à l'analyse de Vincent de Coorebytere ci-dessus, mais également à cette société composée de différents mondes comme l'ont démontré Boltanski et Thévenot (Scieur, 2015, pp. 156-157). Cette notion est dénoncée par Lippman également, c'est avec raison qu'il invoque l'illusion de la gouvernance d'un peuple (Latour, 2008). Aujourd'hui, le *Peuple* n'existe plus, même s'il est envisageable qu'il ait pu exister ou qu'il existe dans des sociétés subsistantes dans le modèle de solidarité

mécanique. Il est donc difficilement concevable qu'il existe encore dans le monde occidentalisé.

Un autre problème de la notion de 'Peuple' est bien sa composition. Si j'entends un ensemble d'individus mus par un intérêt commun, doit-on en convenir qu'il existe plusieurs peuples dans une même société ? Il faudrait ainsi opposer peuple et Nation, mais un peuple peut-il s'entendre dans une perspective internationale ? Il est concevable d'imaginer un peuple européen, mais cet ensemble serait disparate. Un autre facteur appuyant la difficulté, voire l'inexistence de la notion de 'Peuple' ou du moins ma nécessaire préférence du terme 'public' à celui de 'Peuple', peut être explicité avec la présidentielle française. Lorsque les deux candidats représentants du peuple s'affrontent, je remarque déjà qu'il y a une scission, ce qui va à l'encontre de la notion d'unité du peuple, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon faisaient état respectivement d'un Peuple français et un Peuple insoumis. L'une s'adresse à une nationalité, l'autre fait appel à un sentiment de renversement, voire de révolution. Cette distinction de chacun des leaders faisant appel au peuple, appuie la thèse de l'absence d'un peuple unique, en tant qu'unité.

Il semblerait, sans trop m'avancer, que la notion de 'Peuple', comme l'entendent les leaders populistes, est la résultante d'une construction *top-down*. Ainsi, le peuple, comme le perçoit le leader est celui qu'il choisit, la population qu'il cible, à travers son programme. Peut-on, de ce fait, parler d'unité ? Bien entendu, il y a une unité relative dans les électeurs que chacun des leaders ont agrégé, mais qu'en est-il des autres ? Lorsque les résultats de la présidentielle française témoignent d'une scission en 4 de l'électorat français (Le Monde, 2017), peut-on encore parler d'unité, de peuple ?

Enfin, je terminerai ce point en citant Pierre Rosanvallon lors d'une interview : « Personne n'a vu le Peuple vivre, décider [...] en symbiose permanente. Même au temps de Périclès, il y avait une dualité entre les institutions de contrôle et les institutions de délibération [...] Cette vision d'un peuple en permanence uni, prenant des décisions sur la place publique comme un corps social, seul un certain fantasme d'une société unie et d'un pouvoir uni a essayé de le faire vivre ; c'est ce qui a donné le totalitarisme. » (France culture, 2009).

2.2. Les publics et la foule

Le 'Peuple' n'étant pas, 'les publics' est l'appellation adéquate. Ces groupes, souples, ponctuels sont la résultante de l'évolution de la société. L'action politique n'est pas un mouvement solitaire. Les électeurs ne sont pas seuls et n'agissent pas isolément, mais bien au sein d'un groupe. Lorsqu'ils agissent en politique, à l'origine cela peut venir d'un individu isolé, c'est toutefois en groupe(s) que les citoyens défendent leurs droits, contestent les décisions, manifestent pour un changement, créent des mouvements alternatifs, s'opposent au pouvoir... Car c'est en groupes que les citoyens font de la politique et donc exercent leur compétence politique. Il est illusoire d'imaginer que l'avis de l'électeur surgisse *ex nihilo*. Comme j'en ai déjà fait la démonstration précédemment, l'environnement intervient dans la construction de l'opinion. Cette opinion est fondée, en plus de ce qui a été remarqué, sur les relations avec l'entourage. Ceci étant, l'avis se construit également en collectivité.

Je vais déterminer ces *groupements de citoyens à but politique* en me référant à John Dewey et sa définition du public : « Ceux qui sont indirectement et sérieusement affectés en bien ou en mal forment un groupe suffisamment distinctif pour requérir une reconnaissance et un nom. Le nom sélectionné est Le public » (Dewey, 2010, p. 117). Je distingue d'abord la 'foule' du 'public'.

Park opère une première distinction entre les deux termes. Il qualifie la foule comme un élément déstructuré et mimétique qui ne sait pas et qui suit de manière aveugle. L'aspect qui m'intéresse le plus est qu'elle soit apolitique. Là où le public sait, la foule ignore. Elle est unique et les publics sont multiples (Moens, 2016). La foule ne peut ainsi réunir des individus exerçant leur compétence politique.

Dans la définition du public, la notion de conséquence doit être explicitée. En vivant en société, l'individu subit les conséquences positives ou négatives des autres membres de la communauté (au sens large) et notamment les décisions des autorités. Ces conséquences peuvent s'évaluer sur plusieurs niveaux, mais, dans le cas qui nous intéresse, elles se résumeront aux conséquences politiques qui touchent aux intérêts, directs ou indirects, du citoyen. Je prends l'exemple de la fermeture de Caterpillar à Gosselies. Les licenciements ont affecté sérieusement les ouvriers de cette société. Ils se sont regroupés en un public car une conséquence a touché à leurs intérêts. Le mouvement contre le CETA est bien l'agrégation d'individus, en réaction à l'atteinte à leurs intérêts, contre un projet des autorités publiques.

Le public, par son action, cherche à contrôler ou à s'assurer de la réalisation, dans la mesure du possible, de ces conséquences, lorsqu'elles sont perçues (Dewey, 2010, p. 115). Je retrouve bien la volonté d'influence, de recherche de contrôle, des mouvements pris en exemple. La définition de Dewey rejoint celle de Park, dans sa vision d'un groupement éclairé, puisqu'ils conçoivent des publics. Park, en ce qui le concerne, croit aux vertus de la presse, c'est-à-dire l'information, et Dewey en la promotion des individus à travers l'éducation, et donc l'école. Mais John Dewey rajoute l'idée de formation autour d'une conséquence subie et de la recherche de sa maîtrise, ce qui présuppose l'idée d'action.

De plus, chacun des auteurs inscrit le public dans une dimension politique. Je ne peux également enlever à Lippman sa juste remarque lorsqu'il témoigne du caractère éphémère de ces mouvements. La non institutionnalisation de ces *publics*, les fait disparaître. Un exemple récent est celui de *Nuit Debout* en France, par opposition aux *Indignados* qui existent toujours en Espagne sous la forme de *Podemos*. La nécessité de l'institutionnalisation est également présente chez Chantal Mouffe (d'Angelo, 2017). Au su de l'évolution structurelle de la société, j'estime qu'il n'est pas regrettable qu'un *public* disparaisse une fois qu'il a lutté pour la protection de ses *intérêts* ou pour la revendication de ces derniers. Imaginer une lutte incessante des citoyens organisés, sur tous les fronts, revient à mon sens à les requalifier d'omnicompétents. Si je conçois cette lutte constante de mouvements différents mis bout-à-bout, je ne peux imaginer que tous les citoyens soient victimes d'une atteinte à leurs intérêts de manière permanente, et qu'ils estiment devoir lutter quotidiennement pour la préservation de tous ceux-ci, c'est-à-dire revenir à l'idée de peuple. En conséquence, la pluralité des compétences politiques des citoyens va permettre l'agrégation des individus lorsque leur intérêt particulier sera atteint et nécessitera une action. Les acteurs des publics sont ainsi les citoyens manifestant leur compétence.

Je ne vais toutefois pas confondre l'action de ces *publics* avec l'efficacité de leurs mouvements. Je ne peux mesurer la pertinence et la justesse d'une mobilisation en fonction des effets qu'elle va produire. Si la structure ne permet pas la prise en compte de ces mouvements, ces derniers ne doivent pas être décriés, faute d'efficacité. Il serait nécessaire de rechercher la ou les raison(s) de cette inefficacité. La faute revient, à mon sens, à la structure institutionnelle qui est incapable de prendre en compte les revendications de ces mouvements. C'est ce qu'a perçu Walter Lippman en désignant l'inefficacité des citoyens à

modifier les affaires de l'Etat. Cette remarque est pertinente, et malheureusement reste d'actualité, mais est également une analyse de surface. Il n'est pas possible pour les *publics* d'être efficaces s'il n'y a pas de moyens d'être pris en considération. Il ne peut être envisageable d'imaginer la concrétisation des luttes citoyennes si les *publics* ne sont pas investis de pouvoirs. Est-ce un manque de compétence si aucun changement dans la politique est manifesté après des mois de grève et de revendication ? Peut-on dire que des mouvements syndicaux britanniques n'avaient aucune compétence lorsqu'ils se sont opposés aux réformes de Margaret Thatcher ? C'est la critique de l'analyse de Lippman, l'écart entre les possibilités laissées à l'exercice de cette compétence et la prise en compte de celle-ci et l'existence de ces compétences.

L'une des particularités du *public* est sa demande, son exigence, de participation à la vie politique. La réunion d'individus qui défendent leur(s) intérêt(s) face à une décision politique, en cherchant à imposer ou à influencer les conséquences ne peut être vue que comme une exigence à la participation en politique. Je dirais même que cette exigence tient également d'un signal signifiant que les possibilités actuelles d'exercice de la compétence politique sont insuffisantes. Donc, par cette revendication, le *public* affirme qu'il détient une compétence politique et que celle-ci doit être prise en considération, et qu'elle doit peser dans les décisions des instances gouvernementales, notamment. Il y a donc une auto-revendication de la compétence politique des citoyens lorsqu'ils s'organisent en mouvements collectifs. J'opte donc pour un changement de paradigme où la dévolution de la compétence ne passe plus par une entité extérieure, comme la passation d'un examen. J' imagine une auto habilitation politique. C'est la mobilisation politique, les revendications à la participation de la vie politique, sous quelque forme que ce soit, qui intrinsèquement qualifie le citoyen de compétent politiquement.

Il y a deux faits majeurs qui transparaissent de la prise en considération du *public*. Le premier est l'organisation collective des citoyens pour défendre leur cause. Ceci implique que la compétence politique s'exerce de manière collective et non individuellement comme elle était perçue dans sa vision traditionnelle. Le second, *a distinguo* de la compétence individuelle, est l'auto-habilitation des citoyens dans leur compétence, et ce dès le moment où il y a organisation du dit *public* pour la défense de ses intérêts.

2.3. La valeur ajoutée du collectif

Hélène Landemore, dans son article sur *La raison démocratique : les mécanismes de l'intelligence collective en politique* (Landemore, 2013), témoigne de l'importance de la prise en considération d'une opinion politique en collectivité plutôt qu'une vision individualiste de celle-ci. Elle souligne l'augmentation de l'efficacité de la prise de décisions à plusieurs, efficacité proportionnelle en fonction de la diversité des individus en présence.

Avant tout chose, je vais définir la notion d'intelligence. Je prendrai celle reconnue dans les sciences cognitives : « capacité à comprendre notre environnement et à y déterminer l'action à suivre, par opposition à un savoir livresque et talent à répondre aux questions » (Landemore, 2013). Dans le cas de l'intelligence collective, la définition est identique mise à part qu'elle se concentre sur un groupe d'individus. L'intelligence collective ne peut être perçue comme une simple addition d'intelligences individuelles, elle est émergente, c'est-à-dire qu'elle vaut plus que la somme des parties car s'ajoute la plus-value de la diversité (Landemore, 2013). Je remarque, que la définition d'intelligence s'oppose au savoir livresque, pourtant, dans la définition première de la compétence politique, c'est un savoir livresque qui est pris en compte. Faut-il croire que l'intelligence n'avait aucune incidence sur la possibilité d'être compétent politiquement ?

Le cœur de la notion d'intelligence collective réside dans la délibération où la force revient au meilleur argument. Lors d'une délibération, il y a échange d'arguments dans le but d'un accord ou d'un consensus rationnel sur la meilleure réponse ou le meilleur argument. Pour Scott Page, la diversité prime sur la compétence individuelle ou moyenne (Landemore, 2013). En outre, la diversité cognitive est représentée par une variation dans la manière dont les différentes personnes vont aborder un problème ou une question. La mise en commun des diversités permet d'user des capacités de chacun, et donc d'accroître le champ de la réflexion. Cette multiplication des différences est également la garantie d'un meilleur résultat. Plusieurs personnes d'origines différentes apportent de meilleures solutions que des savants raisonnant de la même manière. Le résultat de la réflexion faite par des individus semblables sera arrêté plus vite tandis que dans une situation où il y a de la diversité, la recherche d'une solution optimum prévaudra. Il est à noter qu'un groupe d'individus semblables a une propension plus grande à être victime de la pensée de groupe. Le nombre prime sur la compétence pure (Landemore, 2013).

L'intérêt de l'inclusion du plus grand nombre fait sens. Plus il y aura une possibilité de choix variés et importants parmi les personnes pouvant participer à la décision, plus il y a de chance d'obtenir cette variabilité dans les modes de pensée. De ce fait, la reconnaissance la plus large possible de la compétence politique est une condition essentielle à une meilleure efficacité du système décisionnel. Dès lors, la remarque schumpeterienne où le compromis n'existe pas car il y a une mutation des valeurs (Schumpeter, 1983) ne peut plus être pertinente. C'est justement par le compromis lors de la confrontation d'individus d'horizons différents qu'il va y avoir élévation des valeurs. C'est par la diversité des valeurs, des intérêts, et des opinions des individus que la solution sera plus optimisée, et non par l'imposition d'une décision par un groupe qualifié d'élite.

Il est à nuancer que cette hypothèse souffre d'un problème assez important. En effet, le nombre ne peut être trop élevé, pour plusieurs raisons. La difficulté d'organiser les réunions en fonction des horaires, des disponibilités géographiques et temporelles de chacun rend les délibérations difficilement faisables matériellement, mais toujours possibles. L'intégration d'un nombre trop important de personnes rend les discussions et la délibération chaotiques. Ce nombre trop important peut nuire aux bienfaits de la diversité. Ainsi, il apporterait des redondances dans les profils, rendant la supériorité de cette méthode défailante puisqu'il y aurait une tendance à un retour vers un groupe plus homogène. C'est ici qu'intervient la représentation qui permet d'inclure momentanément un nombre plus important de personnes dans la délibération. Je nuance toutefois, la décision du grand nombre est toujours supérieure à la décision d'un petit groupe si « la diversité cognitive est corrélée au nombre, plus le groupe délibératif est nombreux, plus il est susceptible de produire des décisions intelligentes » (Landemore, 2013). La délibération ne peut être considérée comme la solution miracle car elle est lente et elle ne conduit pas systématiquement à un consensus. C'est pourquoi, il faut ajouter, en temps voulu, la dimension de la majorité, afin de trancher et/ou de prendre une décision lorsque le temps vient à manquer. Néanmoins, la décision à la majorité n'est pas utile que dans l'urgence, elle permet d'améliorer les chances qu'un groupe a de prendre la bonne décision tout comme elle est un moyen afin de transformer les vues individuelles imparfaites en perspectives collectives meilleures.

L'autre avantage de la diversité est qu'elle permet de diminuer l'erreur de groupe. L'équation est la suivante : l'erreur de groupe est égale à l'erreur individuelle soustrait de la diversité

cognitive. La compétence collective hétérogène montre sa dominance par rapport à la compétence collective homogène. En effet, dans un groupe d'individus semblables qui délibèrent, les idées ne seront que très peu différentes. Ainsi, s'ils sont dans l'erreur, ils risquent de creuser cette erreur, pensant tous de manière plus ou moins identique. Cette erreur sera justifiée par l'ensemble comme la seule solution possible, étant donné la difficulté voire l'impossibilité d'aborder le problème sous un angle différent. A l'inverse, un groupe diversifié, s'enfoncera plus difficilement dans l'erreur car les membres, ayant des logiques différentes, observeront le problème sous plusieurs angles d'approches et, ainsi, remarqueront plus facilement les erreurs de raisonnement (Landemore, 2013).

L'apport de cette approche est très important dans le renouvellement de la perception de la compétence politique du citoyen. Si celle-ci est acceptable dans son individualité, elle l'est d'autant plus qu'elle se déploie dans un collectif et encore davantage si celui-ci est diversifié. Si l'on a la tête en forme de marteau, on perçoit tous les problèmes sous forme de clous, disait Einstein, mais muni de têtes de marteaux, de tournevis, de pinces et de tous les outils disponibles, le groupe percevra les clous mais également les vis, les écrous, les chevilles, etc.

Alors que la construction de la compétence politique se construit sur des éléments extrêmement individualisés comme l'expérience et l'environnement, il est difficile de refuser la reconnaissance de la compétence aux citoyens en revendiquant la nuisance au niveau de l'efficacité du système. Etant donné que la diversité cognitive augmente l'optimisation de la solution, la diversification des perceptions augmentera l'optimisation de la politique. L'éjection de la majorité des citoyens comme le laisse entendre Lippmann et Schumpeter produit les effets contraires à ceux espérés. En suivant encore ces deux auteurs, offrir la compétence aux seules personnes capables intellectuellement, c'est-à-dire revenir à un aspect de compétence politique cognitive, c'est opérer un retour aux gouvernements aristocratiques et/ou oligarchiques, qui serait le meilleur système politique. Cette idée qui fait dangereusement son chemin à travers les volontés de réduire, de supprimer, les possibilités de vote de certains, n'est plausible que si nous ne prenons pas en compte la notion d'intelligence collective. Hélène Landemore a très bien démontré cette notion dans son article : « *La raison démocratique : les mécanismes de l'intelligence collective en politique* ». En effet, l'oligarchie ou l'aristocratie, si elles mettent en avant des individus spécialisés, des experts, ou des technocrates, elles excluent, certainement dans une optique de *bien commun*,

que seuls les experts semblent pouvoir définir, une part très importante des participants au système politique, c'est-à-dire une part très importante de la population et donc beaucoup de diversité.

Il est tout à fait intéressant d'aborder ici la critique faite par la chercheuse sur la théorie de Caplan relative aux biais cognitifs. Ce dernier, en abordant le problème sous l'angle économique, cherchait à savoir s'il était favorable de confier le pouvoir économique aux plus savants, et notamment aux docteurs en économie. Il compare l'échantillon d'experts à un échantillon de citoyens moyens.

Dans son étude, Caplan fait état d'un biais cognitif systématique chez les citoyens. Ceux-ci, au nom de préjugés, optent pour des solutions qualifiées d'inefficaces par la doctrine économique. Les préjugés, et donc les faibles connaissances des citoyens, sont dommageables pour les politiques économiques car, celles-ci sont menées dans une optique de réélection et les leaders se retrouvent à manœuvrer entre les décisions des experts et le contentement de la population, selon Caplan, la meilleure décision n'est pas toujours celle qui est prise. Par extension, il en serait de même pour tous les champs politiques, c'est pourquoi Caplan revendique la nécessité de donner le pouvoir à une oligarchie d'experts.

Toutefois, l'auteur fait également état d'un biais élitiste car, rien ne prouve qu'une oligarchie d'experts peut faire mieux, surtout en s'appuyant sur les recherches des intelligences collectives. Il ne faut pas oublier que des experts économiques ont pour la plupart des profils semblables, d'autant plus que l'économie est culturelle, ses modèles dépendent de l'époque dans laquelle les docteurs ont effectué leurs études. Ensuite, aucune recherche n'a démontré un lien direct entre le manque d'informations et l'incapacité à faire des choix politiques. En m'appuyant sur l'étude de Daniel Gaxie explicité dans ce travail, il témoigne que le manque d'informations ne nuit pas à la possibilité de faire des choix politiques. Il rajoute que même avec moins d'informations, ces individus sont capables d'opérer les mêmes choix que les citoyens 'qualifiés'. Le biais élitiste de Caplan se creuse lorsqu'il témoigne qu'un groupe d'experts fait nécessairement le choix de meilleures solutions alors que Gaxie fait état de l'inverse.

Hélène Landemoore reprend une situation dans laquelle un groupe représentatif de la population, bien sous tous rapports (intellectuel, instruit, QI politique élevé...), est comparé à

un groupe moyen (Landemore, 2013). Elle observe que suivant le niveau d'éducation, l'orientation politique se ressemble, ce qui laisse à penser que suivant l'instruction, les décisions prises seraient orientées également. Elle réfute, avec raison, que la sélection de ces individus qualifiés d'éclairés laisse présupposer d'une capacité à prendre de meilleures décisions. Ainsi, ce n'est pas le niveau d'études qui qualifie la personne en politique, en effet j'ai démontré que la compétence politique se construit sur d'autres piliers que la simple instruction. C'est une nouvelle fois un biais cognitif de Caplan, qui selon Landemoore « reflète une croyance [...] à savoir que les gens ordinaires ont tort et que les élites ont raison. » (Landemore, 2013).

Caplan fait état dans son travail de ce qu'il reproche. En outre, c'est mésestimer les capacités des publics à délibérer et la flexibilité démocratique. S'il est évident que l'avis des experts ne peut être mis de côté au vu de la complexité de certains aspects de la société, cette croyance, semblable à un culte religieux, en leur infaillibilité fausse l'analyse. Socrate avait déjà ouvert la voie à cette réflexion de flexibilité démocratique. Lorsque le problème consiste en la construction d'un édifice ou, pour prendre un exemple plus actuel, en l'installation de canalisation, l'assemblée fait appel aux experts ; mais quand il s'agit d'affaires d'Etat : « chacun est libre de parler [...] riche ou pauvre, humble ou grand [...] et personne ne lui reproche, comme dans le cas précédent, de n'être pas instruit, de ne pas avoir de maître, et pourtant de donner son avis » (Landemore, 2013).

La capacité d'augmentation intellectuelle du groupe témoigne d'une nécessité d'intégration maximale des individus à la décision, en tenant compte de la faisabilité matérielle. Ainsi la reconnaissance de la compétence politique est une plus-value globale. De plus, la décision ne peut se faire sans garde-fou, comme le respect d'une diversité intellectuelle et la suppression de la redondance des profils. Enfin, et je rejoins Socrate, ces assemblées hétérogènes au possible ne peuvent tomber dans deux extrêmes : l'idolâtrie et la haine de l'expert. Celui-ci doit effectuer son travail, mais en fonction des sujets il aura un poids plus ou moins important.

3. Un problème éthique

*« Le principe du suffrage universel ne permet aucun compromis.
Il donne le même droit au savant et à l'ignorant,
il le donne en vertu du droit naturel » - Georges Clémenceau*

Le problème éthique surgit lorsque la qualification des personnes compétentes, la délégation de la compétence et la prise de pouvoir est basée uniquement sur le critère de connaissance institutionnelle. J'entends, une connaissance reconnue par l'Etat, à travers un diplôme, et des institutions en elles-mêmes. Cet individu (hyper)spécialisé doit être à la tête du pouvoir dans les matières qui relèvent de sa spécialisation (Latour, 2008). Ce refrain traverse tout un courant sur la compétence politique. Je vais expliquer en quoi cette qualification intellectuelle est une erreur dans un système démocratique. Je remarque, toutefois, que cet objectif ne tient que parce que nous sommes en démocratie, si, d'aventure, le régime aristocratique, oligarchie ou autoritaire se déploie, le principe critiqué tient parfaitement la route.

L'expert est non seulement une personne compétente politiquement, d'un point de vue cognitif, mais également compétente dans sa *spécialisation*. S'il est possible d'avoir un avis, une opinion, c'est une autre paire de manches d'être en mesure de trouver une solution optimisée à un problème technique, comme la résolution d'une crise financière. Ainsi, l'expert dispose d'une double casquette qui est la compétence politique et la maîtrise de sa discipline. De plus, pour maintenir sa compétence à flot, la personne doit participer, être incluse dans le processus. Afin d'intégrer ce dossier, elle doit faire état de compétences poussées, étant donné la complexité de la société contemporaine. C'est ici que les termes d'élections et d'égalités perdent tout leur sens, au profit d'une aristocratie.

Pour Iris Young, cette définition est empreinte d'exclusion. Le recours à des savoirs et à des experts est synonyme d'instrument de pouvoir, où le silence est imposé à un peuple dit « ignorant ». (Blondiaux, 2007/6). L'étalon utilisé pour déterminer la partie « silencieuse » et la partie « ignorante » de la population est en contradiction avec l'idée d'égalité politique. L'élévation de cette limite, de la réussite du test de compétence, qui ne peut qu'être fixée arbitrairement, fait fluctuer la partie éligible. Cette limite ne sera installée que par les personnes jugées compétentes au moment de son élaboration, ce qui peut entraîner un biais

dans la sélection. La possibilité de cette partie de la population à déterminer la quotité, la qualité et l'orientation de ces personnes compétentes à la participation au pouvoir reviendrait à jouer avec des dés pipés. Dans le même ordre d'idée, il y a un conflit entre la disqualification intellectuelle et l'aspect d'égalité politique : un homme = une voix. Cette vision de la compétence intellectuelle revient à une vision censitaire des droits politiques où l'impôt est remplacé par le diplôme.

Persister dans la défense de la connaissance pure et simple implique irrémédiablement la confiscation du pouvoir par une certaine élite, la garantie de sa conservation pour une frange de la population, et de mettre un terme à la *démocratie*. Pierre Rosanvallon le souligne. A l'aube de la démocratie, les élites libérales dénonçaient déjà le suffrage universel comme la « politique par les passions du nombre. » (Rosanvallon, 1992)

En analysant de plus près cette conception de la compétence cognitive, j'observe deux tendances. La première est la qualification *automatique* des personnes dites instruites, entendu les universitaires, les doctorants, soit toute personne ayant 'fait des études', par opposition aux autres qui devraient mériter leur qualification. Cette distinction ne tient pas la route puisque Lippman, en distinguant les personnes dans et hors de la problématique (Latour, 2008), et Schumpeter, en critiquant les personnes instruites classant la politique comme un loisir (Schumpeter, 1983), voient le problème bien plus profondément. C'est pourquoi, même parmi les auteurs en faveur de la dévolution du pouvoir aux élites, la qualification va bien au-delà d'un titre institutionnel. Cette volonté d'attribuer la compétence aux individus diplômés ne peut mener qu'à une confiscation du pouvoir par une élite. L'accès difficile des individus défavorisés aux diplômes universitaires témoigne d'une césure dans la société. Cette césure peut aisément se reproduire au niveau de la distribution du pouvoir politique dans la société. Bourdieu en a fait la démonstration lorsqu'il invoque l'inégalité des différents capitaux en fonction des classes sociales.

Enfin, l'octroi du suffrage universel, à l'origine, était dans une recherche d'égalité politique. Il y avait une volonté d'annuler les différences naturelles entre les hommes, différences situées dans le savoir et le pouvoir (Rosanvallon, 1992). Le débat sur la compétence politique, et l'accession à ce titre d'un individu quelconque, revient à remettre en cause l'étincelle originelle. Nuire à l'égalité politique, c'est également nuire à l'égalité civile. Pierre Leroux a fait la preuve d'un probable glissement dictatorial lorsqu'il pousse cette recherche de

qualification d'experts au bout du raisonnement. Ainsi, si certains sont plus aptes que d'autres à gouverner, il y en a nécessairement un qui soit plus apte parmi la masse des premiers sélectionnés. De ce fait, ce seul individu est capable naturellement de gouverner. C'est le motif principal de tous les despotismes (Rosanvallon, 1992).

3.1. Une incompétence intrinsèque au système politique

*« Croire en même temps que la démocratie est impossible
et que le Parti est le gardien de la démocratie. » George Orwell*

Le paradoxe du régime démocratique est que si d'une part il appelle tous les citoyens à participer au pouvoir, de l'autre, il sélectionne les personnes qui peuvent y participer. La démocratie est excluante à de nombreux égards, je dirais même que ce phénomène fait partie du système politique en soi. Depuis ses origines, il y a toujours eu une catégorie de personnes qualifiées d'incompétentes, vis-à-vis d'une caste compétente : les personnes non-libres dans la Grèce antique, celles qui ne payaient pas d'impôt au moment du droit censitaire, les femmes avant la deuxième guerre mondiale., etc. En prenant en exemple la période de la Grèce antique, et en reprenant le critère de qualification d'Aristote, je constate que l'émission du critère de liberté, en l'occurrence, implique une dichotomie de la société entre ceux appartenant au critère, les personnes libres, et les autres exclues, les personnes non-libres. Il en était de même entre ceux qui payaient l'impôt et les autres. L'important n'est pas la distinction objective qu'opère le critère, mais plutôt la sélection arbitraire du critère dichotomique, entendu la mise en place d'une qualification politique séparant la population entre les individus compétents et incompétents.

En prenant l'exemple de la caractéristique de liberté, de paiement d'impôt ou du genre, bien que différent, il met en valeur que le critère en lui-même crée une distinction objective (libre/non-libre, homme/femme), mais que la sélection du critère, en lui-même, de liberté, du paiement d'impôt ou du genre est en soi arbitraire. Ces choix de critères de distinction entre personnes compétentes et incompétentes sont d'autant plus intéressants que, une fois dépassés, ils semblent invraisemblables, voire immoraux. Pourrions-nous, aujourd'hui, défendre le droit de vote uniquement masculin ? Pourtant, aujourd'hui, une qualification reste toujours présente, celle du QI politique. Même s'il a été fait la démonstration qu'un savoir

institutionnel ne peut suffire à faire preuve de compétence, ce fantasme de l'instruit infaillible persiste.

La volonté d'exclure certaines personnes du processus démocratique tient à la spéculation que ces incompetents sont nuisibles à l'efficacité des élections et du gouvernement. Cet argument laisse présager une diminution des capacités générales, de la même manière que des éléments trop négatifs viendraient diminuer une moyenne arithmétique. Pourtant, rien d'empirique ne l'a démontré jusqu'à aujourd'hui. C'est ici postuler, plutôt faire un procès d'intention à un certain groupe d'individus, qui font toujours le mauvais choix. Cet aspect rappelle étrangement l'exclusion des femmes du droit de vote, tout comme l'ont été les non-censitaires, les personnes de couleurs, etc. Imaginer qu'un être 'inférieur' intellectuellement se trompe systématiquement est un scandale dans une société revendiquant l'égalité politique.

Considérer que de mauvais choix soient possibles, c'est également estimer que des mauvais choix existent et, de ce fait, tabler sur une 'Vérité' qui serait détenue par un ordre établi. « *There are not wrong vote* » (Lopez Guerrero, 2014), Claudio Lopez-Guerra affirme ainsi que, dans un système démocratique, il ne peut tout simplement pas y avoir de mauvaises possibilités, si le système législatif autorise la présentation d'un parti ou d'un individu, quand bien même serait-il contraire à l'idéologie dominante, voire chercherait-il sa destruction, par l'autorisation elle-même, le système accepte la possibilité de donner le pouvoir à ce dernier et estime que le parti en question est légitime dans sa demande de conquête du pouvoir. Dès lors, n'importe quel choix est valable puisqu'il a été autorisé en amont.

En effet, considérer que de mauvais choix soient possibles lors d'élections, c'est poser la question de la diversité des opinions à travers la représentation. Y aurait-il des partis pour lesquels il ne faudrait pas voter ? Cette hypothèse laisse entendre que certains choix de la population ne doivent pas être faits. Je prends le cas des partis dit « extrémistes » : si voter pour les extrêmes est considéré comme un mauvais choix, pourquoi laisser la possibilité de voter pour ces derniers ? Ne faudrait-il pas interdire leur (re)présentation ? Dans une logique de suppression de mauvais choix, il serait raisonnable de commencer par la racine. Ainsi, plus d'erreur possible. Ceci n'est pas concevable dans notre système politique car, basé sur cette même représentation, il est nécessaire que chaque partie de la population soit représentée, quand bien même certaines idées seraient gênantes ou jugées incohérentes, absurdes ou

dépassées. Vouloir empêcher, ou juger, le vote pour l'un ou l'autre parti, ou pour une idéologie, relève d'une conception morale, et donc d'une subjectivité, où la désignation du détenteur des idées acceptables poserait un problème qui fleurte avec le totalitarisme. L'idée de la démocratie représentative est bien la représentation de la pluralité des opinions, ainsi, afin que celles-ci soient respectées, il est nécessaire de proposer une pluralité de partis. Chantal Mouffe, dans son ouvrage « L'illusion du consensus », fait état de cette nécessité d'incarnation d'idéologies variées afin de désamorcer les conflits sociaux dans la Cité en les institutionnalisant (d'Angelo, 2017). Il est donc nécessaire de permettre la représentation d'un maximum d'idéologies dans la sphère institutionnelle. Cette idée promeut la précédente. Peut-on supprimer en amont un parti car il représente un mauvais choix ? A mon sens non car cette suppression se fera automatiquement lors du dépouillement des élections, ainsi la représentation d'un parti ou d'un autre se fait par le choix des électeurs, et s'ils estiment qu'un parti doit être présent, c'est que l'idéologie doit s'institutionnaliser et faire débat au Parlement.

Ensuite, si un parti a la possibilité de se présenter, c'est qu'il satisfait aux conditions de notre pays, et donc qu'il a le droit de recueillir des votes. Un exemple récent est l'autorisation du NPD en Allemagne, parti classé comme néo-nazi, par la Cour constitutionnelle qui a estimé que « le NPD a des objectifs anticonstitutionnels, mais qu'il n'y a actuellement pas d'élément concret de poids laissant penser que l'action (du parti) puisse être couronnée de succès. » (Le Point, 2017). Voter pour ce parti doit être accepté car il incarne une opposition présente dans la société. Dans le même esprit, lorsqu'un électeur vote en fonction de ses intérêts ou non, il a le droit de voter pour le parti qui lui convient le mieux, quand bien même celui-ci serait à l'extrémité de l'échiquier politique, voire en opposition avec ce qui serait bon pour lui. Cette dernière idée laisse entendre une attention paternaliste qui ne peut que refléter une position élitiste à l'égard du citoyen, car lui seul, à mon sens est en mesure de savoir ce qui est bon pour lui. Le vote, et ce fut le cas lors des dernières élections présidentielles françaises, peut également faire l'objet d'un calcul politique, suivant les modalités électives en fonction des régimes politiques. L'individu dans l'isoloir peut également choisir de voter non en fonction de ce qui lui convient directement, mais en fonction d'une éventuelle représentation au second tour d'une élection. Son vote ne représente plus une vision en adéquation avec ses intérêts, ce qui peut parfois aller à l'encontre de ce qu'il aurait aimé voter. Cette situation

reflète également une compétence politique qui va au-delà de l'intérêt égoïste, et il ne peut être nié à ces individus d'être compétents car, au sens de Rousseau, ils agissent en fonction de l'intérêt social.

3.2. Les enfants, incompetents par nature ?

De nos jours, la démocratie procède de cette exclusion en rejetant les enfants. Il n'y a, à mon sens, que peu de différences entre l'exclusion des enfants de l'exercice politique et la volonté d'enlever le droit de vote aux personnes qualifiées d'incompétentes en politique. Ces critères d'exclusion des enfants sont pour l'ensemble tout aussi subjectifs que le critère de liberté d'Aristote ou le paiement de l'impôt censitaire. Il ne peut être conçu que peu de paramètres impartiaux permettant une distinction objective. Par exemple, l'idée même d'*enfant* n'est pas définie de la même manière dans différentes régions du globe. Cette idée d'enfant est un construit et est évolutive. La fin de l'enfance est elle-même floue lors de sa transition avec l'adolescence et la transition entre l'adolescence et l'âge adulte l'est tout autant, d'ailleurs récemment est apparu en psychologie le terme « d'adulescent ».

Si définir un âge, 18 ans chez nous, semble impartial car il est lié à la majorité, cette idée de majorité est tout à fait partielle. Donner la compétence politique à 18 ans revient à croire au miracle où, l'enfant ou l'adolescent, le jour de son anniversaire recevrait la grâce politique de la même manière que les Apôtres ont reçu l'Esprit Saint le jour de la Pentecôte, pour rester dans l'imaginaire religieux... Le processus d'acquisition de compétence est bien entendu évolutif. Cette distinction d'âge peut donner lieu à des situations ridicules comme un citoyen ne pouvant voter car il ne fêtera ses 18 ans qu'une semaine après les élections. Ce que j'essaie de mettre en évidence, c'est bien la subjectivité de l'exclusion, sur base de critères construits, et donc contextuels, et ne pouvant faire état d'une objectivité. Ces critères de sélection sont directement en relation avec la notion de compétence car elle disqualifie une partie des individus automatiquement, sans leur laisser la possibilité d'en faire la preuve. Il est également notable que la preuve de leur incompétence n'est pas faite en retour. Le paragon qu'est l'enfant reflète parfaitement l'idée de cette qualification arbitraire d'incompétence. Basé sur un critère construit, la condition d'enfant, l'idée d'incompétence n'est pas rationnellement recevable. J'entends qu'au regard des différents éléments mis en évidence précédemment, même si l'avis est divergent, même s'il n'est pas à la hauteur des attentes, il doit être reçu car il ne peut exister de critères impartiaux justifiant un caractère irrecevable. C'est pourquoi, on

ne peut disqualifier les enfants au nom du fait qu'il serait impossible de faire la preuve de leur incompétence. Les objections qui, selon moi, peuvent être recevables sont la capacité d'un individu à distinguer ses intérêts et ses possibilités d'interagir avec son environnement. Le premier ne peut être déterminé radicalement, car la distinction de l'intérêt est variable d'un individu à un autre, et ce dernier hiérarchise les siens singulièrement. Le second sont les capacités orales et motrices, car il me semble extrêmement difficile de faire voter un nourrisson. Cette limite est trop spécifique que pour être débattue dans ce travail, mais il serait utile d'étudier à partir de quand un individu peut réunir ces deux conditions, bien que celles-ci soient variables en fonction de tout un chacun, ce qui rend l'objet particulièrement compliqué.

Ensuite, la déclaration d'incompétence des enfants est une présupposition qui est paradoxale dans notre pays. En effet, lorsque la Belgique concède le droit d'euthanasie à des enfants, droit qui est unique au monde, le pays leur concède la compétence de juger de leur propre vie. Si l'accord des parents doit être donné, dû à la portée dramatique d'un tel l'acte, la loi autorise bien l'enfant à prendre la décision de mettre un terme à ses jours. Si, d'une part, cette compétence leur est donnée, et d'autre part, la compétence de voter leur est refusée, dois-je en conclure que notre pays place la compétence politique au-dessus de la vie ? De plus, je ne trouve aucune différence entre le vote et la décision de mettre un terme à ses jours. Si l'on meurt « seul », c'est tout l'entourage qui est affecté directement par la mort, ainsi, la prise de décision d'euthanasie, quand bien même est-elle individuelle, a également une portée sociale.

Je note qu'aucune stipulation d'une limite d'âge ne figure dans la loi. Toutes les personnes en Belgique, sont compétentes pour décider de mettre un terme à leurs jours (Degraux, 2015), mais une partie d'entre elles sont incompétentes pour poser un acte politique. Je n'essaie pas de juger la loi sur l'euthanasie, mais plutôt de réfuter l'interdiction de vote des mineurs en regard de ce qui leur est accordé. Et cet avis tient, à mon sens pour les déficients mentaux qui peuvent également bénéficier de cette loi sur l'euthanasie. Cet état de fait incongru, rend d'autant plus difficilement contestable la qualification de personnes incompétentes politiquement, au regard de la portée de l'acte de l'euthanasie. Si tout individu a le droit exceptionnel de porter l'acte de mort sur sa propre personne, n'a-t-il pas le droit de participer à la vie politique ? Le choix de l'euthanasie implique une décision rationnelle. La demande doit être répétée, admise par plusieurs médecins, notamment après un suivi psychologique.

L'accord des parents doit être donné et, enfin, la demande doit émaner de l'enfant. Si cette faculté de raisonnement est validée par les médecins, les parents et éventuellement l'entourage de l'enfant, pourquoi ne peut-il être accordé à l'enfant une telle capacité de raisonnement au niveau politique ? J'imagine qu'un tel accompagnement pourrait être envisagé dans le domaine politique pour les enfants.

Considérer que le vote des mineurs serait néfaste, n'est pas justifiable en soi. Imaginer que la compétence de l'enfant serait moindre, voire inexistante, ce n'est pas tenir compte des facteurs d'expériences et du sentiment de compétence. En effet, qui d'autre qu'un mineur sait ce qui est bon pour un mineur ? En d'autres termes, qui a une meilleure expérience, concernant la vie d'un mineur que le mineur lui-même ? De plus, permettre aux mineurs de participer c'est leur permettre de se forger une expérience dans ce domaine, ce qui pourrait, je le suppose, contribuer à leur sentiment de compétence. Ainsi, sur le long terme, l'acceptation des enfants serait bénéfique. Ce sont les propos de Beckman qui émet l'hypothèse que la participation des enfants les rendra responsables dans leur société (Lopez Guerrero, 2014). Il n'y a pas d'âge à déterminer comme je l'ai expliqué ci-dessus, mais plutôt une capacité variable d'un être humain à l'autre. Toutefois, je n'entends pas la totale acceptation de n'importe quelle opinion comme Vérité. La démocratie est un espace de compromis, je défends ici la légitime participation, de tout un chacun, à ce compromis.

Conclusion

*« L'égalité signifie le fait que chaque membre individuel
de la communauté prend part sans entrave
aux conséquences de l'action en association » – John Dewey*

La confrontation des deux écoles sur la compétence politique met en évidence, paradoxalement, beaucoup de points communs au niveau de leurs analyses. Le citoyen est peu informé, il vaque à autre chose que la politique, il construit son opinion à partir de son entourage, il n'y a pas de volonté commune. La divergence d'opinions se situe au niveau des conséquences des interprétations de ces analyses. Pour la tradition classique de la compétence politique, le citoyen devrait être mis de côté, il n'est que peu informé et n'a que peu d'intérêt. Pourtant, il a été mis au jour, au cours de ce travail, que le citoyen n'a pas besoin d'assumer la lourde tâche qui lui a été imposée. Il dispose d'atouts, comme la capacité de raccourcis d'informations qui lui permettent d'être acteur sans nécessité d'efforts importants. De plus, l'exclusion de la participation ne fait qu'accroître son sentiment d'incompétence et nuit à la compétence elle-même, ainsi une plus grande intégration est nécessaire dans le développement de la compétence.

« Toutes ces questions sont aussi techniques que la construction d'un moteur efficace destiné à la traction ou à la locomotion. Comme dans le cas de cette construction, seule une enquête établissant des faits permet de trancher. Une enquête de ce type ne peut être menée que par ceux qui sont spécialement équipés ; de même, les résultats d'une telle enquête ne peuvent être utilisés que par des techniciens diplômés » (Dewey, 2010, p. 217). Dewey le reconnaît, la complexité du monde empêche l'*omnicompétence* du citoyen. Mais le qualifier d'*omni-incompétent* est tout aussi radical et absurde. J'opte pour la *pluricompetence* du citoyen. Un citoyen est compétent dans certains domaines en fonction des différents facteurs qui ont été énumérés tout au long du travail. Ainsi, si la diversité intellectuelle est nécessaire dans la recherche d'une meilleure solution, l'avis d'experts peut également être invoqués. L'ignorance d'un individu dans un domaine ne doit pas non plus l'exclure. Chaque individu peut apporter sa pierre à l'édifice, comme l'a bien montré Hélène Landemore, toutefois, un nombre incalculable de participants est tout aussi néfaste. Il y a là, un milieu à découvrir.

Le citoyen est compétent là où il sait, vit, expérimente. Car, « tout citoyen est qualifié tout autant que n'importe quel autre à être responsable du destin de la collectivité dans laquelle il vit » (Ogien & Laugier, 2014, p. 121). Tout citoyen est donc, par le fait même de vivre et d'exister dans une société, compétent. J'irais jusqu'à qualifier cette *pluricompetence* de naturelle, dans le même ordre d'idée que la dignité humaine de la Déclaration des Droits de l'Homme. Idée qui est à la source même du suffrage universel en France où être exclu, c'était « être exclu de la Nation » (Rosanvallon, 1992). Sieyès demande aussi cette inclusion où, dans un discours, il fait état que tout citoyen se doit de participer à la vie politique car il est soumis à la Loi et, de ce fait, doit participer à son élaboration, même s'il est « absorbé » par son travail (Rosanvallon, 1992). De plus, « dans un régime démocratique, chaque voix qui s'exprime par le truchement d'un bulletin de vote compte autant que n'importe quelle autre. En ce sens, toute imparfaite ou infondée que soit l'opinion sur laquelle repose le choix qui est fait dans l'urne, celui-ci est nécessairement reconnu comme légitime » (Ogien & Laugier, 2014, p. 120). Même Lippman témoigne de cette vérité en demandant la remise aux citoyens du vote ultime lors de situations qui n'ont pu être tranchées par les experts. Ainsi, la participation du citoyen à la société implique sa participation politique et valide celle-ci en tant que telle. La reconnaissance de la compétence du citoyen dépasse le fait d'être évaluable, elle l'est du fait même de l'existence du citoyen dans une société. Il est donc difficile de refuser la participation des enfants. Concernant ces derniers, la question réside dans leur capacité à interpréter les phénomènes quotidiens, à en résoudre les problèmes les concernant, et à en rendre compte. Si les bébés sont déjà aptes à résoudre les problèmes, leurs moyens de communication étant presque nuls, il est difficile de prendre en considération leurs réponses.

L'avancée la plus notable est bien l'aspect collectif de cette compétence. John Dewey mettait en avant le produit de la délibération. Pour lui, la somme des connaissances n'est en rien éliminatoire, seule la production d'un résultat commun doit être recherchée. Cela trouve son origine dans la dimension sociale de l'être humain. L'individu n'est en rien isolé, depuis son plus jeune âge, il fait partie d'une communauté indispensable à sa survie. Son esprit possède une dimension sociale et résulte de la confrontation permanente à l'esprit d'autrui. C'est pourquoi, l'opinion ne peut, et c'est là, à mon sens, la grande erreur de la définition première de la compétence, être abordée d'un point de vue individuel. Quand bien même, l'opinion du nombre procède de la délibération, résultante de la confrontation d'opinions individuelles,

ces mêmes opinions personnelles sont, elles-mêmes, le produit d'une confrontation sociale précédente. C'est ainsi une gigantesque boucle. L'existence d'une multitude de sociétés au sein même de la 'Grande Société' peut être perçue comme un frein en pointant une volatilité de l'opinion ou une impossibilité à trouver des consensus, mais cela peut également être perçu comme une opportunité d'être encore plus compétent. La diversification de la société permet une divergence des intellects et donc une augmentation de l'intelligence collective, rendant les décisions plus optimisées. Toutefois, ce processus va à l'encontre de la mouvance de productivité sous-tendant la société ; les décisions dans ce procédé sont longues et difficiles à mettre en place lorsque les citoyens sont occupés dans un travail durant de nombreuses heures de la semaine. Il me semble nécessaire de s'interroger sur la compatibilité entre le système capitaliste actuel et la Démocratie. Si le système politique actuel a émergé d'un développement économique, selon Seymour Lipset dans la théorie de la modernisation (Farhat, 2017), il semble difficile de développer un système plus inclusif, au niveau décisionnel, si les citoyens sont absorbés de plus en plus dans leur travail, tant sur une charge annuelle que sur une période plus importante de leur existence. La mise en place de la démocratie devrait, à mon sens, au vu du temps nécessaire à son application, passer par une réforme du temps disponible à la participation politique ; ce qui aurait pour effet d'augmenter le sentiment de compétence.

Enfin, la compétence politique du citoyen est bien plus qu'un savoir encyclopédique. Je choisis plutôt les termes 'd'intelligence politique' en reprenant à mon compte la définition d'intelligence cognitive : « *la capacité à comprendre ses intérêts et à y déterminer l'action à suivre.* » Cette intelligence est augmentée en fonction de la diversité des individus en présence. Le terme d'intelligence n'est pas choisi à la légère. En effet, l'intelligence est difficilement mesurable, le QI n'étant qu'une facette de ce qu'est l'intelligence, peu de personnes sont complètement dénuées d'intelligence, on constate des différences en fonction des domaines. Mis à part une déficience importante, tout un chacun est doté d'un minimum d'intelligence. Elle est ainsi innée et se développe tout au long de la vie. Elle a également une composante sociale importante.

Bibliographie

- Alvarez, C. (2016). *Les lois naturelles de l'enfant*. Paris: Editions des Arènes.
- Blondiaux, L. (2007/6). Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique? *Revue française de science politique*, 759-774.
- d'Angelo, S. (2017). Cours de sociologie politique. Université catholique de Louvain.
- De Coorebyter, V. (2015, Septembre 17). *Des pratiques démocratiques de crise*. Récupéré sur [www.crisp.be](http://www.crisp.be: http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2015-09-17_ACL-de_Coorebyter_V%20-2015-Des_pratiques_democratiques_de_crise.pdf): http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2015-09-17_ACL-de_Coorebyter_V%20-2015-Des_pratiques_democratiques_de_crise.pdf
- Degraux, C. (2015). *L'euthanasie des mineurs en Belgique*. Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain. Récupéré sur http://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A3329/datastream/PDF_01/view
- Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*. Folio essais.
- Farhat, N. (2017). *Cours de Régime politique comparé*. Université catholique de Louvain.
- France culture. (2009, 05 08). *Les Chemins de la philosophie*. Récupéré sur France culture: <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance/reinventer-la-democratie-55-reinventer-la>
- Gaxie, D. (2007/6). Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des "citoyens". *Revue française de science politique*, 737-757.
- gisPARTICIPATION. (2012, avril 4). *Discussion par Loïc Blondiaux de la conférence de B. Manin (Colloque "Le tournant délibératif")*. Récupéré sur Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=0Qd9Ek-aJmc>
- Illich, I. (2015). *Une société sans école*. Paris: Seuil.
- Landemore, H. (2013, octobre 22). *La raison démocratique : les mécanismes de l'intelligence collective en politique*. Récupéré sur [raison-publique.fr](http://www.raison-publique.fr/article621.html): <http://www.raison-publique.fr/article621.html>
- Latour, B. (2008). *Le Public fantôme de Walter Lippman*. Paris: Demopolis.
- Le Figaro. (2013, décembre 12). *Les journalistes chinois contraints de passer un examen d'idéologie*. Récupéré sur [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr: http://www.lefigaro.fr/international/2013/12/19/01003-20131219ARTFIG00410-les-journalistes-chinois-contraints-de-passer-un-examen-d-ideologie.php): <http://www.lefigaro.fr/international/2013/12/19/01003-20131219ARTFIG00410-les-journalistes-chinois-contraints-de-passer-un-examen-d-ideologie.php>
- Le Monde. (2017, 04 24). *Présidentielle 2017 : les résultats du premier tour, commune par commune*. Récupéré sur Le Monde: http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/04/24/election-presidentielle-2017-cherchez-les-resultats-du-premier-tour-dans-votre-ville_5116163_4854003.html
- Le Point. (2017, 01 17). *Allemagne: un sulfureux parti d'extrême droite évite l'interdiction*. Récupéré sur Le Point International: http://www.lepoint.fr/monde/l-allemande-tranche-sur-l-interdiction-d-un-parti-d-extreme-droite-17-01-2017-2097673_24.php

- Lopez Guerrero, C. (2014). *Democracy and Disenfranchisement: The Morality of Electoral Exclusions*. Oxford: Oxford University Press.
- Moens, F. (2016). *Médias et politiques (power point)*. Mons: Université catholique de Louvain.
- Ogien, A., & Laugier, S. (2014). *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*. Paris: La Découverte.
- Orwell, G. (2015). 1984. Barcelone: Novoprint.
- Rosanvallon, P. (1992). *Le sacre du citoyen. histoire du suffrage universel en France*. Paris: Gallimard.
- Schumpeter, J. (1983). *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris: Payot.
- Scieur, P. (2015). *Sociologie des organisations. Introduction à l'analyse de l'action collective organisée*. Paris: Armand Colin.
- Vercauteren, P. (2015). *Cours de sciences politiques*. Mons: Université catholique de Louvain.
- Zask, J. (2001, Mars). Pourquoi un public en démocratie? Dewey versus Lippman. Présentation des textes de Walter Lippman, "Le public fantôme" (1925) et de John Dewey "Le public et ses problèmes" (1927). *Hermès, La Revue*, pp. 61-66.
- Zask, J. (2015). *Introduction à John Dewey*. Paris: La Découverte.